



Situation économique et sociale de la population

1271-1200

Inégalité des revenus et redistribution par l'Etat

Composition, répartition et redistribution des revenus des ménages privés

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Inégalité des revenus et redistribution par l'Etat

Composition, répartition et redistribution des revenus des ménages privés

Rédaction Caterina Modetta, Bettina Müller

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Caterina Modetta, OFS, tél. 032 713 64 30, e-mail: caterina.modetta@bfs.admin.ch
Secrétariat section analyses sociales, OFS, tél. 032 713 64 21, e-mail: info.sozan@bfs.admin.ch

Auteurs: Caterina Modetta, Bettina Müller

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1271-1200

Prix: 11 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 20 Situation économique et sociale de la population

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Alexander Rathes – Fotolia.com

Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress / Print

Copyright: OFS, Neuchâtel 2012
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-20027-8

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Management Summary | 5 |
| 1 Introduction | 7 |
| 2 Revenus et dépenses des ménages | 9 |
| 2.1 Le revenu des ménages | 9 |
| 2.2 Dépenses obligatoires et consommation | 13 |
| 3 Distribution des revenus et inégalité | 18 |
| 3.1 Distribution du revenu primaire, du revenu brut et du revenu disponible | 19 |
| 3.2 Evolution des revenus de 1998 à 2009 | 22 |
| 3.3 Inégalité des revenus et transferts de l'Etat | 24 |
| 3.3.1 Rapport interquintile S80/S20 et coefficient de Gini | 24 |
| 3.3.2 Mesures complémentaires de l'inégalité | 28 |
| 4 Synthèse | 33 |
| Glossaire | 35 |
| Littérature | 37 |
| Annexe | 39 |

Management Summary

Le présent rapport sur l'inégalité des revenus et leur redistribution par l'Etat décrit la composition, la répartition et la distribution des revenus des ménages privés pendant la période 1998–2009. Le but principal de cette étude est de déterminer dans quelle mesure l'inégalité des revenus a été compensée par les transferts de l'Etat.

Les analyses montrent que la répartition des revenus résultant des mécanismes du marché (marché du travail et du capital) est fortement influencée par le système des transferts sociaux de l'Etat et que la redistribution des revenus par l'Etat conduit à une nette réduction des inégalités.

L'inégalité des revenus avant et après transferts est restée globalement stable de 1998 à 2009. Des tendances à l'évolution de l'inégalité apparaissent pendant la période 2003–2007. On observe, au cours de cette période, une légère augmentation de l'inégalité des revenus avant transferts, qui a été compensée par le système de redistribution de l'Etat.

L'évolution de l'inégalité des revenus s'explique en partie par l'évolution de la conjoncture. Une inégalité croissante du revenu primaire peut en effet être due à une hausse de la part de la population qui ne participe pas au marché du travail et qui est de ce fait privée de tout revenu du travail. L'évolution des revenus après transferts de l'Etat est influencée par les prestations et dépenses de transfert (surtout les impôts, les cotisations sociales et les prestations sociales). Ainsi, on peut supposer que la conjoncture défavorable du début du millénaire a eu pour effet – par l'intermédiaire du chômage et du taux d'activité individuel – d'accentuer, avec un léger décalage dans le temps, l'inégale répartition des revenus. C'est avant tout le remplacement d'une partie des revenus du travail par les transferts de l'assurance-chômage qui a entraîné des changements dans le revenu primaire (revenu du travail et de la propriété) et dans le revenu disponible (revenu après prestations et dépenses de transfert de l'Etat). Les données sur la composition du revenu des ménages montrent en effet que les reve-

nus de transfert ont gagné en importance au cours de cette période, en particulier dans les groupes de revenu les plus bas.

L'inégalité des revenus s'est à nouveau réduite tendanciellement de 2007 à 2009, probablement sous l'effet de la bonne conjoncture et par suite du recul du chômage au cours des années précédentes.

Si l'ampleur de l'inégalité des revenus n'a presque pas évolué de 1998 à 2009, la composition du revenu brut est également restée en grande partie stable.

Les dépenses de consommation constituent, à côté du revenu, un indicateur important de la situation financière des ménages. La structure des dépenses de consommation et leur évolution de 1998 à 2009 confirment les observations sur l'inégalité des revenus. L'évolution des dépenses de consommation n'indique pas d'augmentation des inégalités. Mais on observe chez les ménages actifs une tendance au déplacement des dépenses de consommation des besoins de base vers d'autres besoins, notamment dans le domaine de la mobilité et des loisirs. Cette tendance s'observe aussi bien chez les ménages aisés que chez les ménages à bas revenus.

1 Introduction

Les questions de justice et de disparités sociales liées à la répartition des revenus et à leur redistribution par l'Etat restent au cœur du débat public, notamment dans les domaines qui touchent la politique de distribution des richesses: politique des recettes publiques et de la fiscalité, administration des biens publics, évolution des salaires et des prix ou réformes en matière de politique sociale.

La répartition des revenus et leur redistribution par l'Etat jouent aussi un rôle important dans l'analyse de la situation financière des ménages privés réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)¹. Une description objective de la distribution des revenus dans le cadre d'analyses empiriques exige de faire clairement la distinction entre les revenus avant et après transferts. Avec la révision de l'enquête de l'OFS sur le budget des ménages (EBM, ancienne enquête sur les revenus et la consommation ERC), on dispose pour la première fois de données sur les revenus avant redistribution par l'Etat. Les travaux antérieurs sur ce sujet peuvent donc être complétés par des analyses détaillées sur la répartition des revenus avant et après les transferts de l'Etat².

La répartition des revenus est considérée ici du point de vue du niveau de vie. L'objet de cette étude n'est pas le revenu en soi mais le niveau de vie individuel qui en découle et la façon dont ce dernier est réparti³. Les analyses s'appuient sur l'enquête de l'OFS sur le budget des

ménages (EBM), qui rassemble des données détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages (voir encadré «Source des données et échantillons»)⁴.

La première partie de ce rapport donne un aperçu de la situation financière des ménages privés. Côté recettes, nous examinerons la composition du revenu brut et l'évolution des principales composantes du revenu (chapitre 2.1); côté dépenses, nous analyserons la structure et l'évolution des dépenses obligatoires, des dépenses de consommation et de l'épargne (chapitre 2.2).

Dans la deuxième partie du rapport, les données sur le revenu et les charges financières des ménages serviront de base à l'analyse de l'inégalité des revenus. Considérant différentes phases du processus de redistribution par l'Etat, nous distinguerons trois niveaux du revenu (chapitre 3.1) et nous observerons leur évolution entre 1998 et 2009 (chapitre 3.2). Au chapitre 3.3, nous examinerons dans quelle mesure les inégalités sont compensées par les transferts de l'Etat. L'ampleur des inégalités de revenus avant et après redistribution sera étudiée à partir de différentes mesures de l'inégalité.

Le rapport se termine par une synthèse des principaux résultats.

¹ Voir Office fédéral de la statistique (2007) et Office fédéral de la statistique (2011).

² Voir annexe A. Dans les pages suivantes, le terme de redistribution (par l'Etat) recouvre plus précisément la redistribution par l'Etat et la redistribution privée réglementée par l'Etat (voir glossaire → Redistribution).

³ Le revenu détermine les possibilités d'acquiescer des biens et des services. Si une partie du revenu est épargné, il influence en outre les possibilités de consommation futures. D'une façon générale, le revenu constitue, dans les analyses économiques du niveau de vie, la mesure objective qui – dans le cadre des données actuellement disponibles – décrit le mieux la situation financière des ménages. Mais idéalement ces analyses devraient s'appuyer sur des données comprenant, en plus du revenu, les dépenses, l'épargne et la fortune (voir Canberra Group 2011). Le revenu étant utilisé comme indicateur de la redistribution, celle-ci est naturellement étudiée dans le présent rapport du point de vue des ressources financières.

⁴ Tous les résultats ici présentés ont été obtenus dans le cadre du concept d'exploitation de l'enquête sur le budget des ménages (EBM), révisé pour 2008. Des informations détaillées sur l'enquête sont disponibles sur le portail statistique de l'OFS: <http://www.statistique.admin.ch> > Infothèque > Enquêtes, sources.

Source des données et échantillons

Les analyses sont basées sur les données de l'enquête de l'OFS sur le budget des ménages (EBM). Cette enquête est réalisée dans sa forme actuelle depuis 1998 (depuis 2000, enquête annuelle avec échantillon réduit). Elle collecte des données détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages. La taille de l'échantillon annuel de l'EBM (par exemple 3317 ménages en 2009) ne permet pas d'effectuer des analyses approfondies sur de petits groupes de population. Pour certaines analyses, on assemble depuis 2000 les données de trois (ou quatre) années successives afin de grossir l'échantillon et d'améliorer la qualité des résultats. L'échantillon de l'année 1998, trois fois plus important que ceux des années suivantes, n'est pas assemblé avec d'autres échantillons. Nous avons donc pour le moment quatre échantillons, de 9000 à 13'000 ménages chacun, et qui forment surtout la base de données du chapitre 2: l'EBM 1998, l'EBM 2000–2002, l'EBM 2003–2005 et l'EBM 2006–2009 (voir tableau 1 en annexe sur le nombre d'observations).

Au chapitre 3, les données ne sont pas assemblées.

Les montants en francs sont corrigés de l'effet des prix (prix de 2009) et indiqués par mois.

Précision des estimations

La précision des estimations est indiquée dans le présent rapport par le coefficient de variation (les valeurs > 10% sont indiquées entre parenthèses) ou par un intervalle de confiance à 95%, souvent exprimé sous la forme suivante: «valeur estimée ± demi-largeur de l'intervalle de confiance» ou «valeur estimée ± 1,96 x écart-type estimé» (voir glossaire → Coefficient de variation et Intervalle de confiance).

2 Revenus et dépenses des ménages

Les transferts financiers des institutions de l'Etat (notamment les impôts, les cotisations sociales et les prestations sociales) permettent de corriger la répartition des revenus résultant des mécanismes du marché (marché du travail et du capital)⁵. La redistribution s'effectue au niveau des revenus et au niveau des dépenses. La structure des revenus des ménages est fortement influencée par ce système de redistribution. Dans les pages qui suivent, nous analyserons les principales composantes des revenus et des dépenses, et leur évolution de 1998 à 2009. Nous examinerons si certaines composantes des revenus ou des dépenses jouent un rôle particulièrement important dans certains groupes de revenus. Enfin, nous analyserons ce qui reste pour l'épargne dans le budget des ménages.

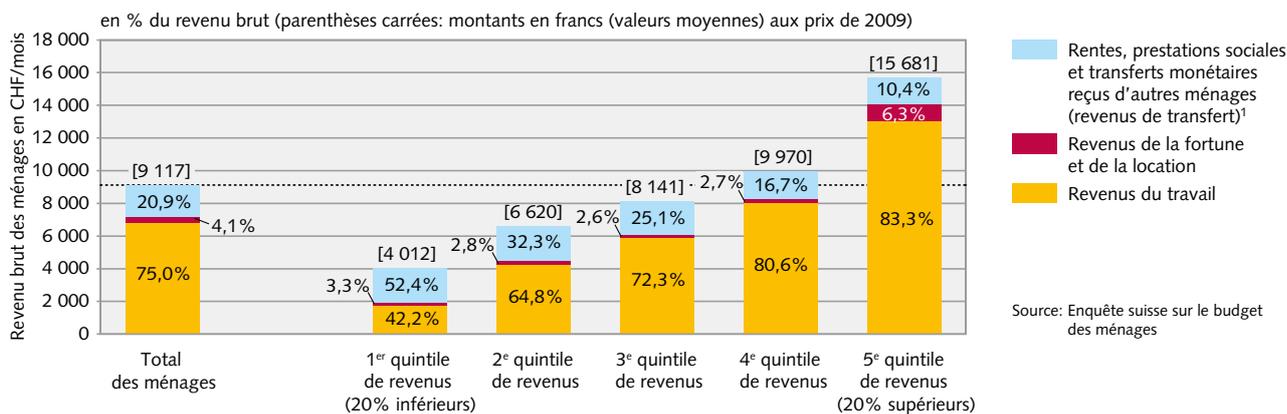
2.1 Le revenu des ménages

Le revenu brut moyen⁶ des ménages suisses était en 2006–2009 de 9117 francs par mois. Les principales composantes du revenu brut sont le revenu d'une activité salariée (64,0%) ainsi que les rentes et prestations sociales (19,2%)⁷.

Les ménages actifs disposent en moyenne d'un revenu brut plus élevé que les ménages de rentiers⁸. Si l'on compare les ménages de rentiers et les ménages actifs, la structure du revenu se distingue d'abord par un revenu du travail logiquement plus faible dans les ménages de rentiers. Les revenus de transfert forment la plus grande partie du revenu brut de ces ménages: 84,2% du revenu brut en 2006–2009, contre 8,9% pour les ménages actifs (voir graphiques 2.1.1 à 2.1.3).

Composition du revenu brut selon les groupes de revenu, échantillons cumulés 2006–2009, total des ménages

G 2.1.1



¹ cf. graphique G 2.1.4

⁶ Selon la définition de l'EBM; voir glossaire → Revenu brut des ménages.

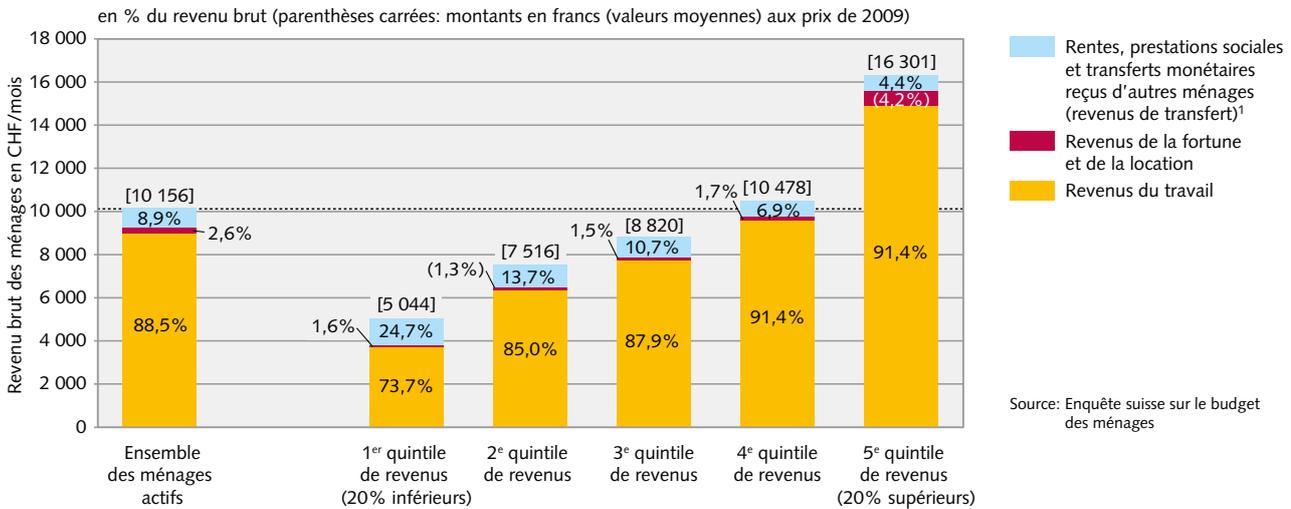
⁷ Voir annexe B: Vue d'ensemble des composantes du revenu.

⁸ On entend par «ménages de rentiers» tous les ménages dont la personne de référence (voir glossaire) touche une rente AVS, AI ou une rente anticipée et n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans les ménages actifs (y compris si la personne de référence est en formation).

⁵ Voir Office fédéral de la statistique (2012).

Composition du revenu brut selon les groupes de revenu, échantillons cumulés 2006–2009, ménages actifs

G 2.1.2

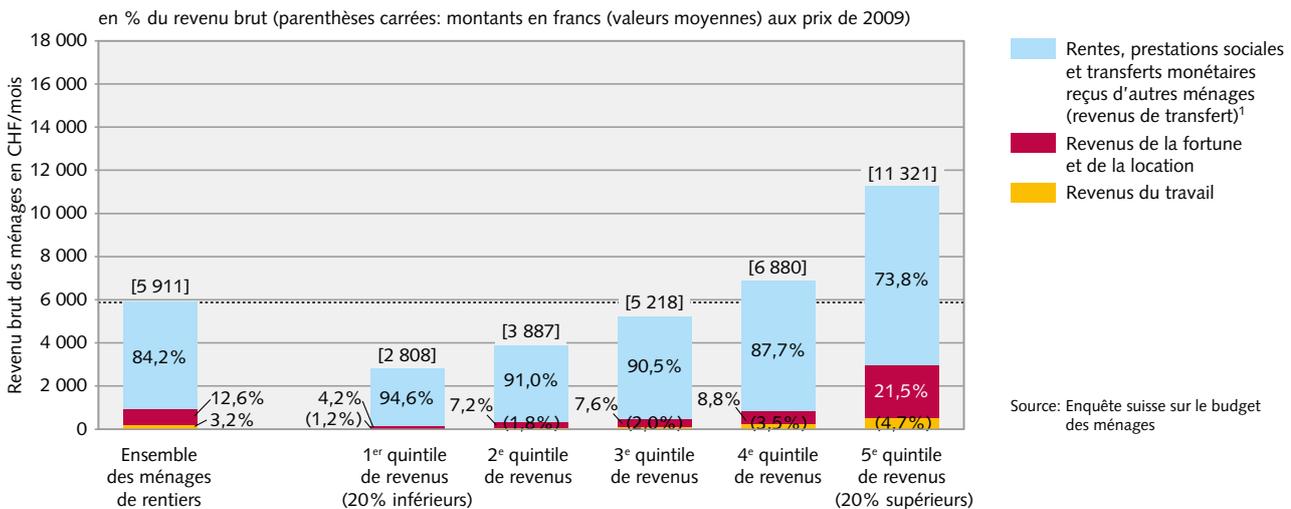


(Entre parenthèses): valeur sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.
¹ cf. graphique G 2.1.4

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Composition du revenu brut selon les groupes de revenu, échantillons cumulés 2006–2009, ménages de rentiers

G 2.1.3



(Entre parenthèses): valeur sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.
¹ cf. graphique G 2.1.4

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le système suisse d'assurance vieillesse repose sur trois piliers. Le premier pilier (AVS) fonctionne selon le système de la répartition, le deuxième et le troisième pilier (prévoyance professionnelle, épargne volontaire en partie favorisée fiscalement) visent la constitution d'un capital-vieillesse (système de capitalisation). Les deuxième et troisième piliers autorisent, outre les rentes, des prélèvements en capital. On peut considérer de manière générale que les rentières et les rentiers couvrent une

partie de leurs besoins en puisant dans leur fortune. Les données sur la fortune n'étant pas complètes dans la base de données actuelle, nous ne disposons pas actuellement d'informations détaillées sur la situation financière des ménages de rentiers.

La composition du revenu brut ne sera donc détaillée ci-après que pour les ménages actifs.

En 2006–2009, le revenu brut des ménages actifs était en moyenne de 10'156 francs, 76,3% provenant d'activités salariées et 12,2% d'activités indépendantes. Les rentes et prestations sociales (p. ex. AVS, AI, AC) constituaient 7,3% du revenu brut, les revenus de la fortune et de la location 2,6%. La différenciation par groupes de revenus⁹ (voir graphique 2.1.4) permet d'observer, à mesure que le revenu augmente, d'une part une nette diminution, en valeur absolue et en proportion, des revenus de transfert (rentes et prestations sociales, transferts monétaires provenant d'autres ménages), d'autre part une augmentation des revenus de la fortune. Ce constat confirme que les personnes dont les revenus sont élevés disposent aussi de réserves financières nettement plus importantes que les personnes à revenus faibles ou moyens.

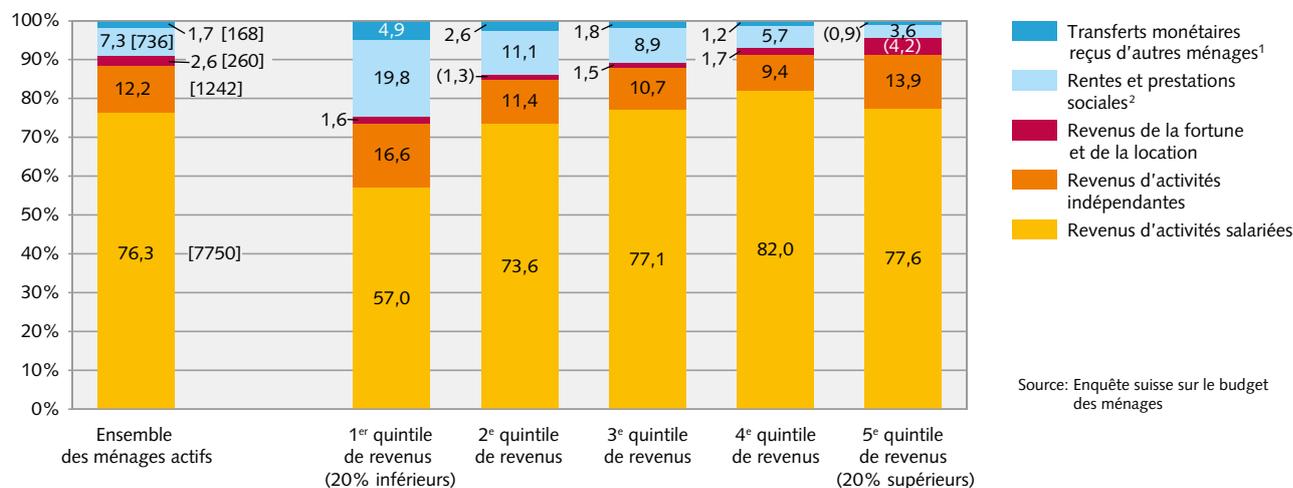
Le revenu du travail, salarié ou indépendant, représente 73,7% du revenu brut dans le quintile de revenu inférieur; dans les autres groupes de revenus, sa part est comprise entre 85 et 91,4%.

Le niveau du revenu est très variable selon les groupes de revenus. Le revenu brut moyen du quintile des revenus les plus élevés était par exemple de 16'301 francs en 2006–2009, soit trois fois plus élevé que dans le groupe des revenus les plus faibles (5044 francs).

La composition du revenu brut n'a pas beaucoup évolué de 1998 à 2006–2009 (graphique 2.1.5). D'une façon générale, on observe une légère diminution relative du revenu de la fortune et, depuis 2000–2002, une légère hausse de la part des revenus de transfert. Cette hausse apparaît beaucoup plus clairement dans le quintile des revenus les plus bas. Elle peut s'expliquer en partie par le ralentissement économique qui a suivi le début du millénaire et qui a fait diminuer la part du revenu du travail dans le revenu brut de ce groupe, à cause de l'augmentation du chômage.

Composition du revenu brut selon les groupes de revenu, échantillons cumulés 2006–2009, ménages actifs

G 2.1.4



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

(Entre parenthèses): position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.

¹ «Transferts monétaires reçus d'autres ménages»: pensions alimentaires et autres contributions en espèces reçues d'autres ménages.

² «Rentes et prestations sociales»: rentes et prestations complémentaires de l'AVS/AI (1^{er} pilier), rentes de la prévoyance professionnelle (2^e pilier), indemnités journalières des APG, AC, SUVA/CNA, caisse maladie et assurance militaire, autres prestations sociales telles que les subsides cantonaux à l'assurance maladie, les loyers subventionnés, les allocations familiales, les bourses d'étude et l'aide sociale.

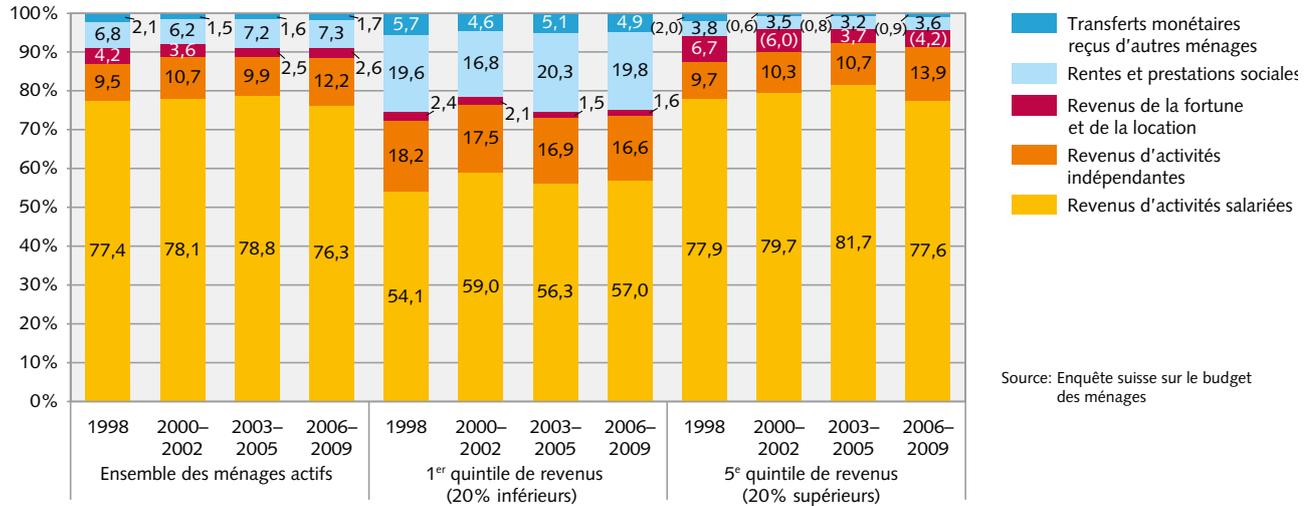
Le revenu de transfert correspond à la somme des rubriques «Rentes et prestations sociales» et «Transferts monétaires reçus d'autres ménages».

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁹ Pour pouvoir comparer le niveau de vie des différents types de ménages, la répartition en quintiles est basée sur le revenu brut des ménages actifs, pondéré en fonction des besoins (voir glossaire → Revenu équivalent). Les quintiles sont calculés au niveau des personnes. Toutes les autres données sur les revenus et les dépenses des ménages se fondent en revanche sur le revenu de l'ensemble du ménage, sans pondération d'équivalence. L'analyse se fait alors au niveau des ménages.

Evolution de la composition du revenu brut selon les groupes de revenu, échantillons cumulés 1998 à 2006–2009, ménages actifs

G 2.1.5



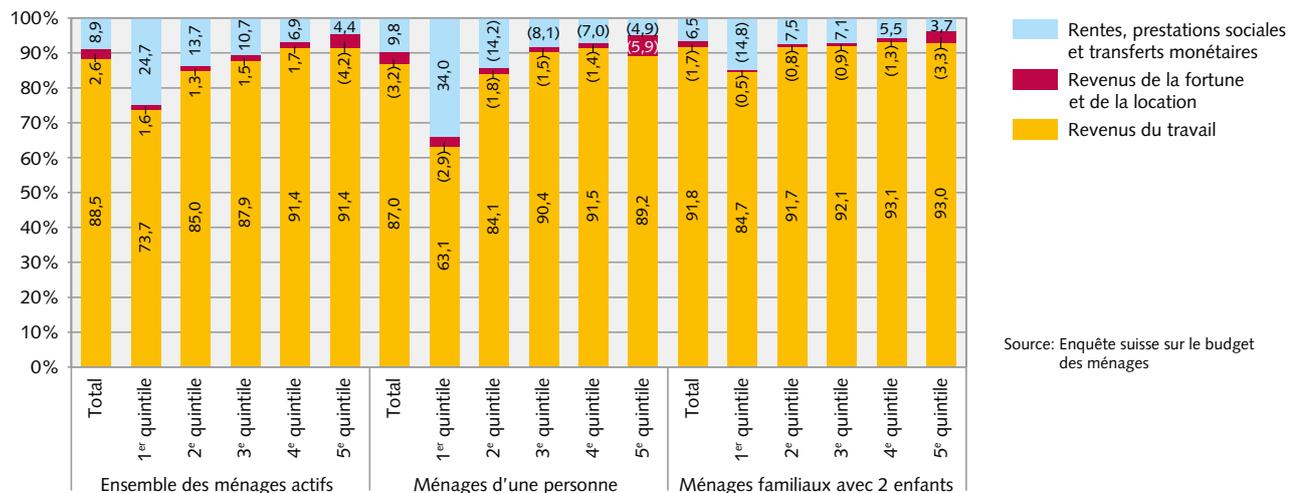
Source: Enquête suisse sur le budget des ménages

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.
(Entre parenthèses): position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du revenu brut par type de ménage et quintile de revenu, échantillons cumulés 2006–2009, ménages actifs

G 2.1.6



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.
(Entre parenthèses): position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Durant la période de 1998 à 2006–2009, la structure du revenu est restée assez stable dans les différents types de ménages. Des différences apparaissent cependant si l'on distingue, pour chaque type de ménages, entre les groupes de revenus. Ainsi, pour les personnes vivant seules (et dans une moindre mesure pour les couples sans enfant), la composition du revenu varie très fortement selon les groupes des revenus. Les ménages d'une personne appartenant au groupe des revenus les plus bas vit en moyenne à 63,1% des reve-

nus du travail et à 34,0% des revenus de transfert¹⁰ (graphique 2.1.6). Dans les ménages familiaux¹¹ à faibles revenus, la part des revenus du travail est plus

¹⁰ Les ménages actifs se définissent comme des ménages non rentiers (voir note 8 et glossaire → Personne de référence). Dans un ménage actif, la personne de référence ne touche ni rente AVS ou AI, ni rente anticipée. Cependant, elle n'exerce pas forcément une activité professionnelle: si elle touche d'autres prestations de transfert (p. ex. AC, allocations familiales, bourse, aide sociale), elle est comptée comme une personne active et le ménage comme un ménage actif.

¹¹ Ménages familiaux: ont été examinés les couples avec 1 à 3 enfants.

élevée et varie entre 80 et 85 % en 2006–2009 selon la taille du ménage. Les ménages familiaux comptent en effet souvent plusieurs personnes qui contribuent au revenu du ménage par leur travail.

2.2 Dépenses obligatoires et consommation

Du revenu brut au revenu disponible: les dépenses obligatoires

En 2006–2009, les ménages actifs ont consacré en moyenne 28,8% de leur revenu brut aux dépenses obligatoires (impôts, assurances sociales, etc.)¹². Les dépenses obligatoires sont supérieures à la moyenne dans les premier et cinquième quintiles (29,1 % et 31,3 %) et comparativement moins élevées dans le deuxième quintile (26,1 %). Le revenu disponible après déduction des dépenses obligatoires s'élève en moyenne à 7200 francs. Il est compris entre 3569 et 11'173 francs pour les cinq groupes de revenus (graphique 2.2.1).

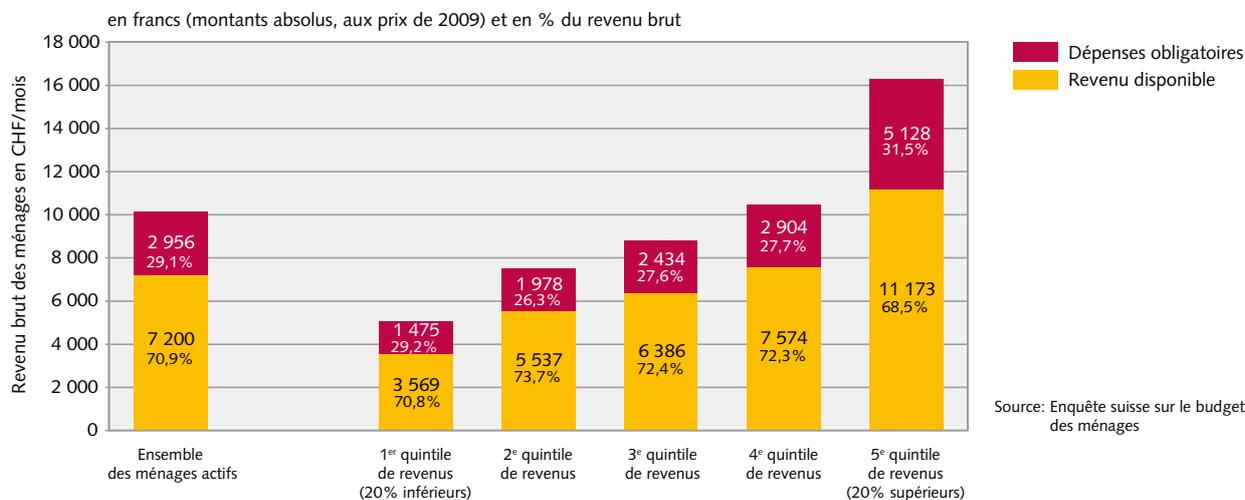
obligatoires, hors réductions de primes¹³, contre moins d'un dixième dans le quintile des revenus les plus élevés). En revanche, la part des cotisations sociales et des impôts augmente à mesure que le revenu augmente.

Du fait de leur progressivité, les impôts pèsent proportionnellement davantage sur les revenus les plus élevés. Ce n'est pourtant pas le quintile inférieur mais le deuxième qui paie proportionnellement le moins d'impôts.

Sur la période 1998 à 2006–2009, on observe globalement une augmentation constante des dépenses obligatoires depuis le début du millénaire (cf. graphique 2.2.3). Cette augmentation est particulièrement forte depuis 2000–2002 dans le quintile des revenus les plus faibles, en raison notamment d'une hausse proportionnellement plus forte des primes d'assurance-maladie. Les dépenses obligatoires des quintiles moyens n'ont que très peu changé. On n'observe pas ici de charge plus importante de telle ou telle composante par rapport aux autres groupes de revenus.

Dépenses obligatoires et revenu disponible par groupes de revenu, échantillons cumulés 2006–2009, ménages actifs

G 2.2.1



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Dans les ménages actifs, en moyenne 11,0% du revenu brut est dépensé en impôts et 11,1% en assurances sociales. La part de ces dépenses est très variable selon les groupes de revenus (voir graphique 2.2.2). Les primes d'assurance-maladie pèsent relativement lourd sur les revenus les plus bas (plus d'un tiers des dépenses

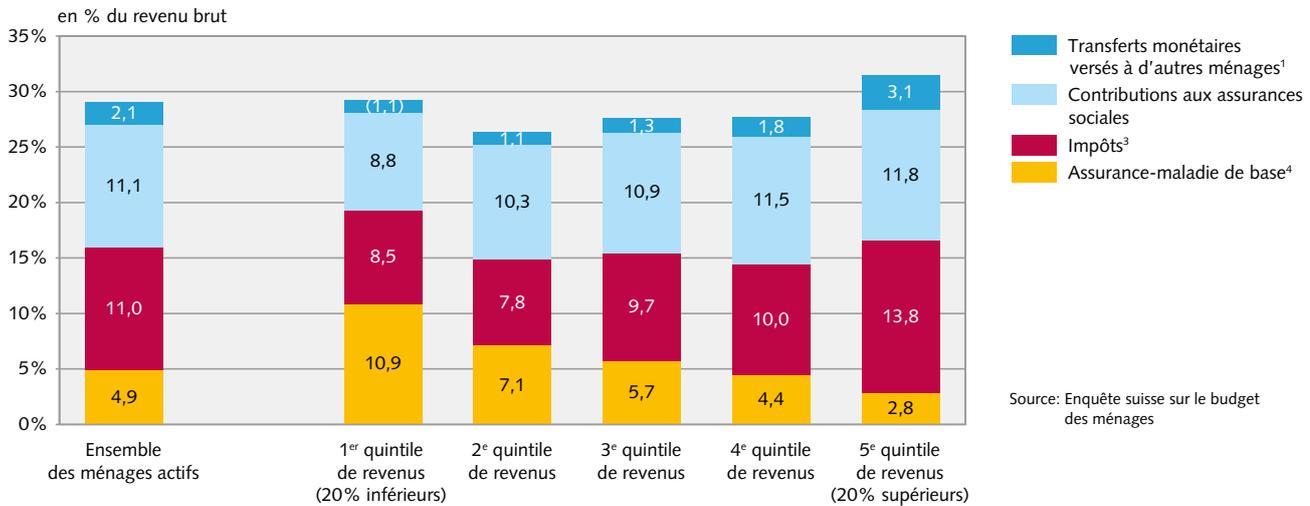
¹³ Est relevé le montant brut des primes de l'assurance de base. Les réductions de primes, dont bénéficient, selon l'OFS, 30% de la population (cf. www.ofsp.admin.ch > Thèmes > Assurance-maladie > Statistiques), sont considérées comme des revenus, à titre de «prestations sociales et indemnités journalières», dans la rubrique «rentes et prestations sociales». Dans les cas isolés où le ménage ne connaît que le montant de ses primes nettes, c'est ce montant qui est relevé et utilisé dans les statistiques.

N.B. En considérant les réductions de primes d'assurance-maladie du côté des revenus, on obtient une part des primes d'assurance-maladie plus élevée dans le total des dépenses obligatoires que si l'on ne considérait que les primes nettes. Les réductions de prime jouent un rôle important surtout pour les ménages à bas revenus. Mais ce concept des dépenses brutes est appliqué à tous les transferts, conformément aux définitions internationales.

¹² Voir glossaire → Dépenses obligatoires et Revenu disponible.

Composition des dépenses obligatoires par groupes de revenu, échantillons cumulés 2006–2009, ménages actifs

G 2.2.2



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages

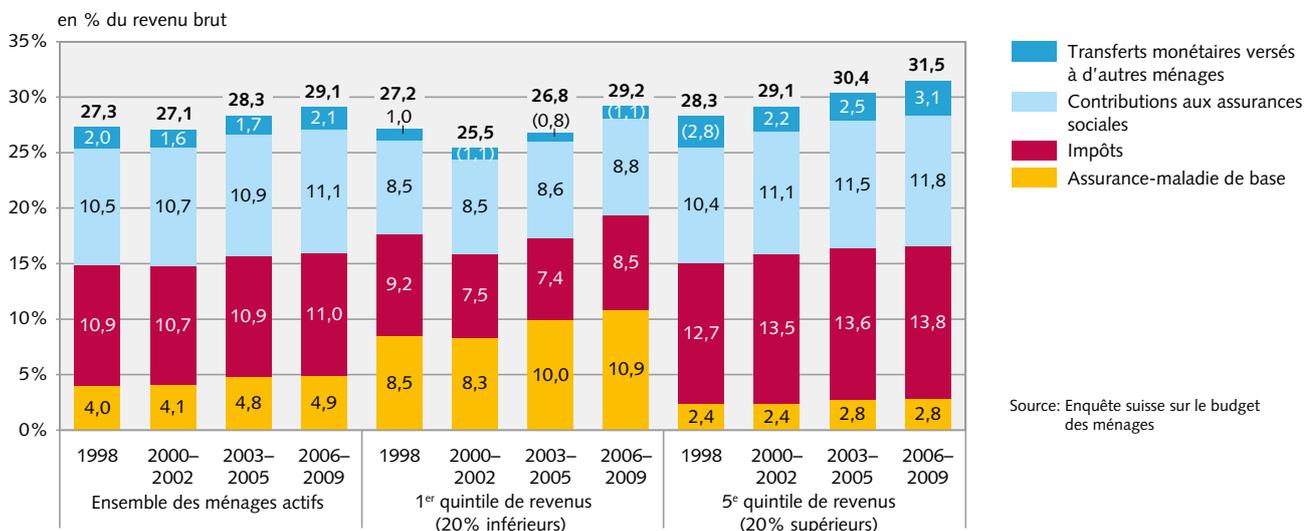
(Entre parenthèses): position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.

- ¹ «Transferts monétaires versés à d'autres ménages»: pensions alimentaires et autres contributions en espèces versées à d'autres ménages.
 - ² Contributions aux assurances sociales: cotisations à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), à l'assurance-invalidité (AI), à l'assurance-chômage (AC), à l'assurance-accidents (LAA), aux caisses de pension (LPP), allocations pour perte de gain (APG) et autres contributions aux assurances sociales.
 - ³ «Impôts»: impôt fédéral direct, impôts cantonaux et communaux sur le revenu et sur la fortune, impôts ecclésiastiques et impôts à la source.
 - ⁴ «Assurance-maladie de base»: primes pour l'assurance-maladie de base et pour l'assurance-accidents privée.
- Les dépenses de transfert correspondent à la somme de ces quatre rubriques, c'est-à-dire à la somme des dépenses obligatoires.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution des dépenses obligatoires par groupes de revenu, échantillons cumulés 1998 à 2006–2009, ménages actifs

G 2.2.3



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages

(Entre parenthèses): position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

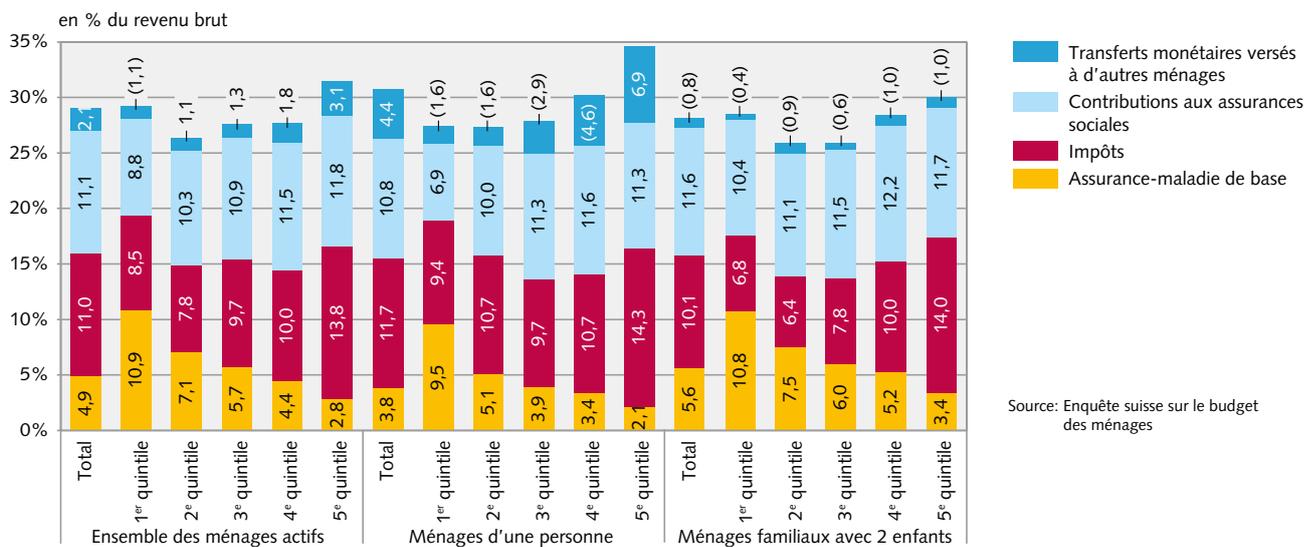
La structure des dépenses obligatoires est très semblable dans les différents types de ménage. Dans presque tous les types de ménages, les dépenses obligatoires représentent une charge relative plus importante dans les quintiles de revenus inférieur et supérieur (environ 30% du revenu brut) que dans les quintiles

médians¹⁴. Chez les ménages d'une personne, les dépenses obligatoires représentent une charge légèrement plus faible dans les deux quintiles inférieurs que dans les groupes de revenus plus élevés.

¹⁴ Il n'est pas possible de tirer des conclusions statistiquement fiables pour les ménages familiaux avec trois enfants, en raison d'une forte dispersion (coefficient de variation > 10%, voir glossaire).

Composition du revenu brut par type de ménage et quintile de revenu, échantillons cumulés 2006–2009, ménages actifs

G 2.2.4



(Entre parenthèses): position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

La progression de la charge fiscale en fonction du revenu est un peu plus marquée chez les familles que chez les ménages d'une personne. Chez ces derniers, en revanche, c'est la part des cotisations sociales qui progresse plus fortement en fonction du revenu (voir graphique 2.2.4). Comme on pouvait s'y attendre, la part des transferts monétaires versés à d'autres ménages est plus élevée chez les ménages d'une personne (notamment ceux aux revenus les plus élevés).

De 1998 à 2006–2009, la hausse des dépenses obligatoires est la même pour tous les types de ménages.

Evolution et structure des dépenses de consommation

En 2006–2009, le total des dépenses de consommation d'un ménage actif s'élevait en moyenne à 5767 francs par mois (graphique 2.2.6). Compte tenu du renchérissement, le niveau de la consommation n'a guère changé entre 1998 et 2006–2009, mais les différences entre les quintiles de revenus sont considérables.

En 2006–2009, les dépenses de consommation étaient presque deux fois plus élevées dans le quintile supérieur (7760 francs par mois) que dans le quintile inférieur (4019 francs). En même temps, la part des dépenses de consommation dans le revenu brut diminue nettement à mesure que le revenu augmente, passant de 79,7% dans le quintile inférieur à 47,6% dans le quintile supérieur.

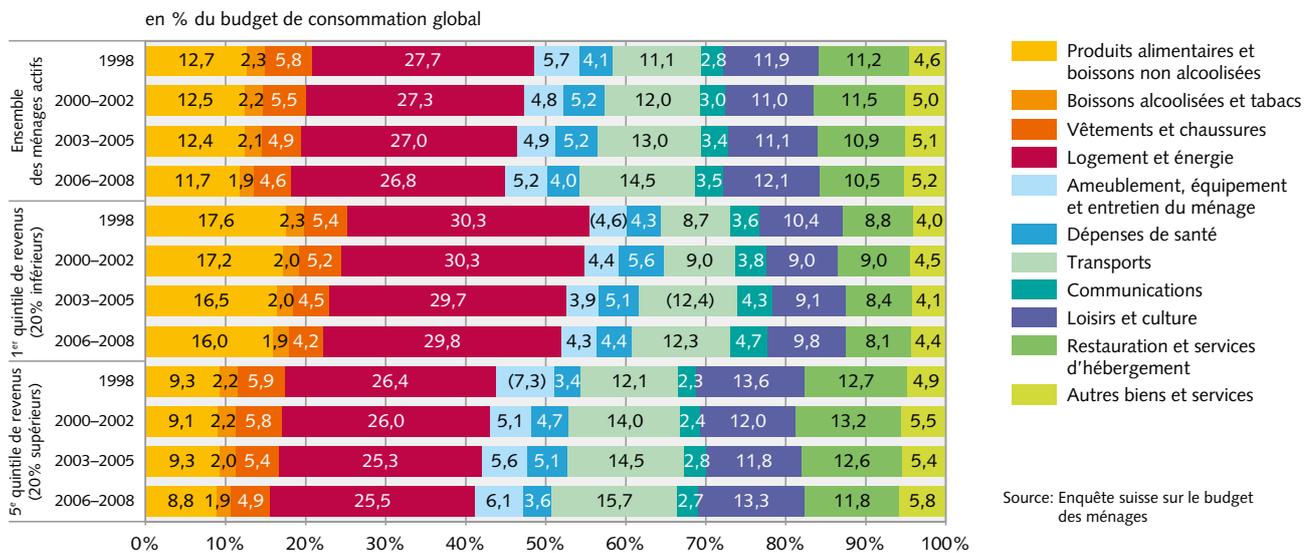
La structure des dépenses de consommation¹⁵ (graphique 2.2.5) montre que, en 2006–2009, le logement et l'énergie représentaient, avec 26,8% des dépenses de consommation, le poste le plus important du budget des ménages actifs, devant les transports (14,5% des dépenses de consommation). Autres postes importants: les loisirs et la culture (12,1%), l'alimentation et les boissons non alcoolisées (11,7%), la restauration et les services d'hébergement (10,5%).

La structure des dépenses de consommation varie beaucoup selon les groupes de revenus. Dans les ménages actifs les moins favorisés financièrement, les dépenses destinées à couvrir les besoins matériels de base représentent une part relativement importante du budget: les dépenses de logement et d'alimentation (sans l'ameublement) représentent en 2006–2009 presque la moitié de leurs dépenses de consommation (16,0% et 29,8%). Dans le quintile des ménages les plus aisés, seulement 8,8% des dépenses de consommation sont consacrées à l'alimentation et 25,5% au logement (voir graphique 2.2.5). La part des dépenses consacrées à d'autres besoins, comme la restauration, l'hôtellerie, les loisirs et la culture, y est d'autant plus importante.

¹⁵ Le codage des dépenses correspond aux principaux groupes de la classification COICOP (Classification of Individual Consumption by Purpose), dont l'usage est international; cf. <http://unstats.un.org>.

Structure des dépenses de consommation par groupes de revenu, échantillons cumulés 1998 à 2006–2009, ménages actifs

G 2.2.5



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.
(Entre parenthèses): position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le graphique 2.2.5 montre l'évolution de la structure du budget de 1998 à 2006–2009 pour les quintiles de revenus supérieur et inférieur. La structure des dépenses de consommation en pourcentage a légèrement évolué. Globalement, les ménages actifs consacrent une part un peu moins importante de leurs revenus à l'habillement, à l'alimentation et au logement, et une part un peu plus forte aux transports et à la communication, ainsi que, à partir de 2000–2002, aux loisirs et à la culture. On observe donc tendanciellement un transfert des dépenses des besoins de base vers d'autres besoins, comme la mobilité et les loisirs. Pour les ménages actifs, cette tendance s'observe aussi bien dans le quintile des revenus les plus élevés que dans celui des revenus les plus faibles.

La structure de la consommation varie selon la taille et la composition des ménages. Dans la catégorie des ménages actifs, comme on pouvait s'y attendre, les familles consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'alimentation et à l'habillement que les ménages d'une personne, qui dépensent proportionnellement plus pour le logement et l'énergie que les ménages familiaux et les couples. Le budget consacré à la restauration et à l'hébergement est aussi comparativement plus élevé dans les ménages actifs sans enfant.

Au fil du temps, le niveau des dépenses de consommation n'a pas évolué significativement dans les divers types de ménages. Dans les ménages actifs, seules les familles avec un ou deux enfants présentent une hausse supérieure à la moyenne de leurs dépenses de consommation entre 1998 et 2006–2009 (de 6,1% à 8,6%).

La tendance au transfert des dépenses des besoins de base, comme l'alimentation et le logement, vers d'autres besoins, comme la mobilité et les loisirs, s'observe, pendant la période considérée, dans tous les types de ménages, à l'exception des ménages d'une personne, où l'on observe depuis 1998 une augmentation aussi bien des dépenses consacrées à l'alimentation, au logement et à l'énergie que des dépenses consacrées aux autres besoins. Pendant toute la période, la part des dépenses de logement dans le budget de consommation est supérieure à la moyenne chez les ménages d'une personne.

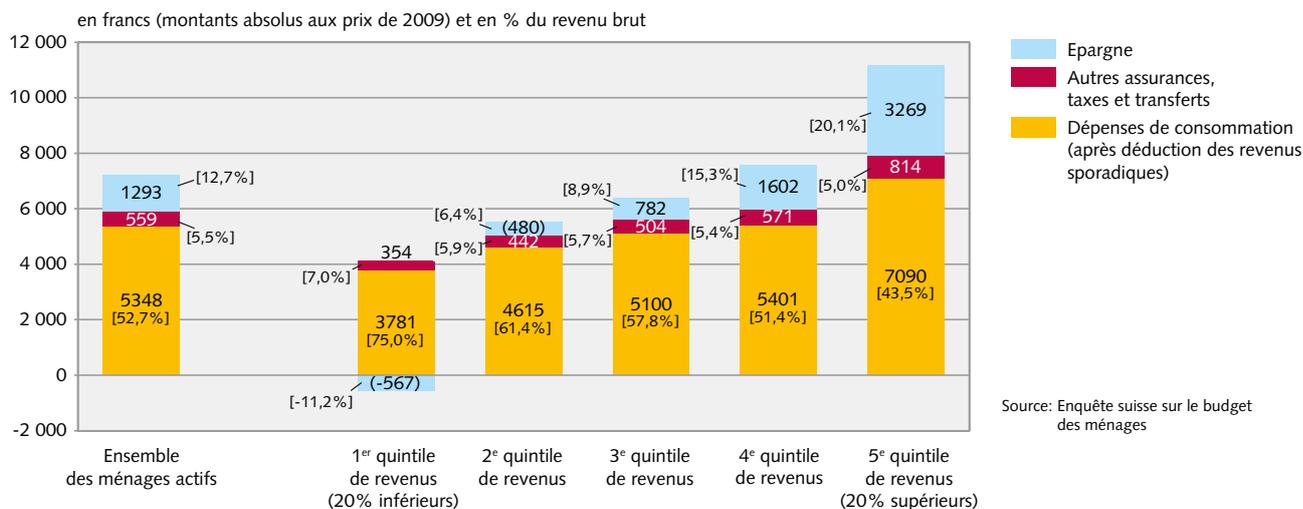
Que reste-t-il?

Tous les groupes de revenus ont-ils la possibilité d'épargner? Globalement, une fois déduites toutes les dépenses, il reste aux ménages actifs 12,7% de leur revenu brut. Plus le revenu est élevé, plus la part de ce reste qui peut être épargné est élevée¹⁶: les ménages actifs aux revenus les plus élevés peuvent en moyenne économiser un cinquième de leur revenu brut. Dans le quintile des revenus les plus faibles, en revanche, les dépenses totales dépassent nettement la somme des revenus: l'épargne moyenne affiche ici des valeurs négatives (voir aussi graphique 2.2.6). Il peut s'agir de périodes ou de situations de la vie où l'on dépense ce qu'on a précédemment épargné; il peut s'agir aussi de situations d'endettement à long terme.

La possibilité d'épargner varie aussi fortement selon la composition du ménage. Les couples sans enfant épargnent presque un sixième de leur revenu brut, soit une part supérieure à la moyenne. Il s'agit en effet souvent de ménages à double salaire, sans enfant ni autre personne à charge. Chez les ménages familiaux considérés et chez les ménages d'une personne, en revanche, l'épargne est légèrement moins élevée que dans l'ensemble des ménages actifs (environ un dixième du revenu brut).

Globalement, on n'observe pas de forte évolution de l'épargne au cours de la période considérée: depuis le début du millénaire, on observe dans les ménages actifs une légère tendance au recul de l'épargne, surtout dans le quintile de revenus inférieur. Une forte dispersion¹⁷, toutefois, rend impossible une analyse statistique plus détaillée de l'épargne.

Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels par groupes de revenu, échantillons cumulés 2006–2009, ménages actifs G 2.2.6



(Entre parenthèses): position sujette à de fortes variations: coefficient de variation > 10%.
 «Autres assurances, taxes et transferts»: primes pour les assurances-maladie complémentaires, cotisations à d'autres assurances, taxes, dons, cadeaux offerts et invitations (sans les coûts du logement, déjà compris dans les dépenses de consommation).

© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁶ Le montant de l'épargne est calculé indirectement, en additionnant tous les revenus du ménage (dans le cas présent le revenu brut), puis en déduisant toutes les dépenses (dépenses obligatoires, dépenses de consommation et autres primes, taxes et transferts). Les dépôts sur un compte d'épargne, les versements au titre du troisième pilier, les achats de titres, les investissements et les amortissements, entre autres, ne sont pas considérés comme des dépenses et sont donc comprises dans l'épargne. Pour faciliter la lisibilité du graphique, les revenus sporadiques (comme les cadeaux reçus, les ventes et les remboursements) sont déduits des dépenses de consommation.

¹⁷ Coefficient de variation > 10%, voir glossaire.

3 Distribution des revenus et inégalité

La composition du revenu et l'évolution de ses principales composantes, décrites au chapitre 2, serviront de base, dans le présent chapitre, à l'analyse de la répartition et de l'inégalité des revenus. De manière générale, on peut appréhender la redistribution des revenus en observant l'écart entre l'inégalité avant et après les transferts de l'Etat¹⁸.

Dans les analyses qui suivent, nous appellerons revenu primaire¹⁹ le revenu avant transferts de l'Etat, et revenu disponible le revenu après transferts. Le revenu brut correspond à un niveau intermédiaire du processus de redistribution²⁰. Il comprend les prestations sociales, qui forment une partie des transferts de l'Etat, et constitue le montant le plus élevé qui est versé théoriquement tous les mois aux ménages.

Contrairement à l'analyse des revenus et des dépenses des ménages (chapitre 2), l'analyse de la répartition et de l'inégalité des revenus se fait au niveau des personnes sur la base des revenus pondérés en fonction des besoins (revenu équivalent, voir glossaire). Cette pondération permet de comparer le niveau de vie de tous les ménages, qui diffèrent par leur taille et leur composition. L'analyse couvre les années 1998 à 2009²¹.

L'analyse de la distribution des revenus distingue entre les personnes vivant dans un ménage actif et les personnes vivant dans un ménage de rentiers. Pour les rentiers, en particulier, le revenu tel qu'il est décrit au chapitre 2.1 ne constitue qu'un indicateur approximatif de leur niveau de vie et de leur position sur l'échelle des revenus, car la fortune joue certainement un rôle impor-

tant dans leur situation financière. La comparaison entre personnes vivant dans un ménage actif et personnes vivant dans un ménage de rentiers est donc moins axée sur le niveau de vie qui résulte du revenu, que sur les différences entre ces deux groupes de population dans le processus de redistribution de l'Etat.

Les explications qui suivent s'appuient sur des graphiques et sur des mesures de synthèse qui décrivent la distribution des revenus et des inégalités. Considérons d'abord, pour introduire quelques notions importantes, la distribution du revenu disponible (graphique 3.1).

Les revenus étant classés par ordre croissant, la population est divisée, au moyen de quantiles (voir glossaire → Quantile), en plusieurs groupes de taille égale. Le graphique 3.1 indique (en francs) les limites des déciles (répartition en dix groupes) et des quintiles supérieur et inférieur (répartition en cinq groupes). La médiane divise la distribution en deux parties égales. La moyenne arithmétique des revenus est une autre mesure qu'on peut utiliser pour décrire la distribution des revenus.

La distribution des revenus se caractérise, aux trois niveaux du revenu, par une asymétrie à droite, qui s'explique ainsi: d'une part, la concentration des revenus est forte dans la partie inférieure de la distribution, d'autre part une petite partie seulement de la population dispose de revenus nettement supérieurs aux revenus les plus fréquents. Dans une distribution symétrique, la moyenne et la médiane concordent. Dans la distribution des revenus, la moyenne est en général supérieure à la médiane, car elle est attirée vers l'extrémité la plus éloignée de la distribution, donc vers les revenus supérieurs. Plus l'écart entre moyenne et médiane est important, plus la distribution est asymétrique.

¹⁸ L'analyse se concentre sur les résultats de la redistribution des revenus par l'Etat. Notre propos n'est pas d'évaluer le processus de redistribution. Pour une explication détaillée des définitions et des notions utilisées dans cette analyse de la redistribution et de l'inégalité, se reporter à Office fédéral de la statistique (2012).

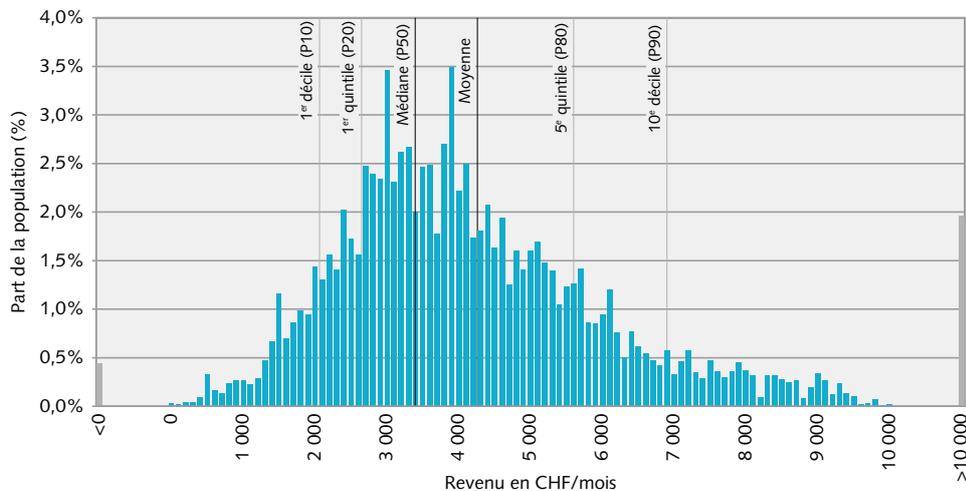
¹⁹ Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire comprend les revenus issus du travail, de la location et de la fortune (voir glossaire → Revenu primaire).

²⁰ Pour une présentation des niveaux du revenu (primaire, brut et disponible) voir annexe B et glossaire.

²¹ Comme nous ne distinguons pas ici entre les différentes composantes du revenu, nous avons pu, dans cette partie de l'analyse, renoncer à assembler les données de plusieurs années.

Distribution des revenus disponibles équivalents 2009, population totale

G 3.1



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.1. Distribution du revenu primaire, du revenu brut et du revenu disponible

Le revenu primaire, le revenu brut et le revenu disponible correspondent à différents niveaux du revenu dans le processus de redistribution par l'Etat. Pour faciliter la comparaison entre ces revenus, leur distribution (graphique 3.1) est représentée par une fonction de densité sous la forme d'une courbe lissée normalisée²². Les graphiques 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3 montrent la position, la forme et l'évolution de la distribution aux trois niveaux du revenu, pour la population totale, pour les personnes vivant dans un ménage actif et pour les personnes vivant dans un ménage de rentiers.

L'asymétrie à droite, caractéristique des distributions de revenus, est très nette aux trois niveaux du revenu. Les différences dans la position, de la forme et de l'évolution des distributions de revenus résultent des différentes composantes à chaque niveau du revenu.

Le revenu primaire, qui se compose du revenu du travail et du revenu de la fortune et de la location, peut être nul. C'est souvent le cas chez les rentiers, dont beaucoup ne touchent plus de revenu du travail. Leur revenu primaire est donc faible (graphique 3.1.3). Si l'on considère l'ensemble des ménages, la distribution du revenu primaire est également marquée dans sa partie inférieure par le revenu des personnes appartenant à un ménage

de rentiers (graphique 3.1.1); son niveau est plus bas que dans le groupe des personnes vivant dans un ménage actif (graphique 3.1.2).

Le revenu brut, qui comprend les prestations de transfert, est naturellement supérieur à zéro. Les revenus de transfert sont une composante essentielle du revenu des rentiers²³. La courbe du revenu brut se situe par conséquent chez les rentiers plus à droite que la courbe du revenu primaire, avec une densité nettement plus haute.

Après déduction des impôts et des cotisations sociales, on obtient le revenu disponible, qui est le revenu le moins élevé dans le processus de redistribution de l'Etat. Dans tous les groupes considérés, le revenu disponible se situe le plus à gauche et présente la densité la plus haute²⁴. Ces caractéristiques sont particulièrement marquées chez les personnes vivant dans un ménage de rentiers. Chez elles, la courbe présente des pentes nettement plus fortes que chez les personnes vivant dans un ménage actif et l'asymétrie à droite de la distribution du revenu disponible est plus marquée.

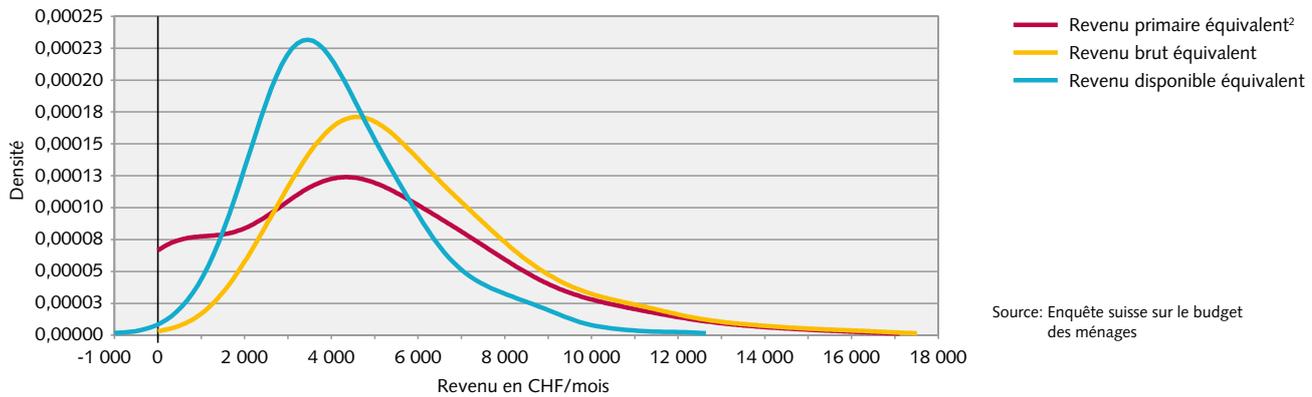
²² La surface sous la courbe est égale à 1. La médiane divise cette surface en deux moitiés. Pour plus d'explications, se reporter p. ex. à Jenkins & van Kerm (2009).

²³ Il s'agit ici en premier lieu des prestations de l'AVS et de la prévoyance professionnelle.

²⁴ Les revenus les plus faibles se situent en dessous de zéro. Pour le revenu disponible, dans certains cas, il est tout à fait possible que le résultat après déduction des dépenses obligatoires soit négatif. Cela est lié d'une part au fait que la période de référence de l'enquête sur les revenus et sur les dépenses n'est pas toujours la même; cela correspond d'autre part à la situation de certains ménages qui, au moment de l'enquête, vivaient en puisant dans leur fortune.

Distribution lissée des revenus primaire, brut et disponible équivalents 2009 (fonction de densité), population totale¹

G 3.1.1



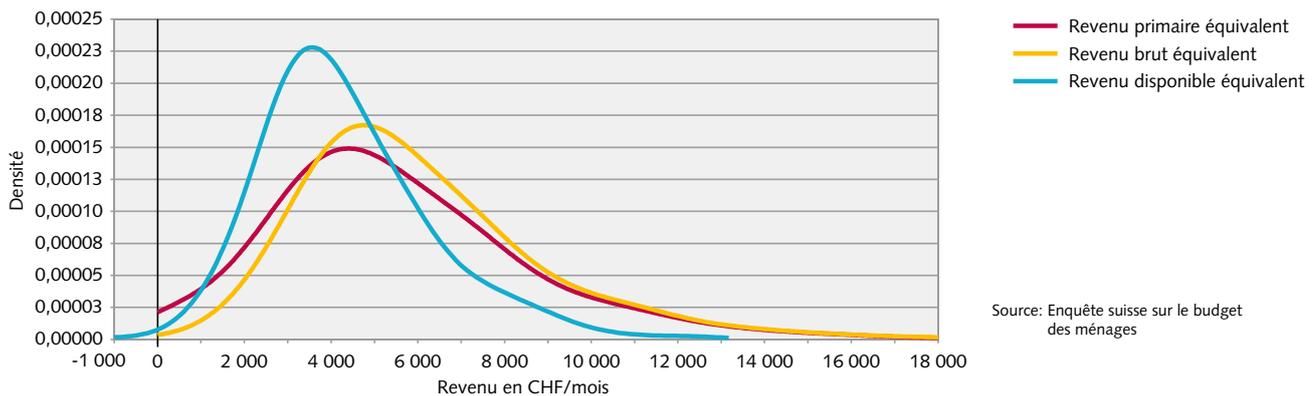
¹ Afin de faciliter la lisibilité du graphique, le pour-cent de revenus le plus élevé a été exclu du calcul de la fonction de densité à chaque niveau de revenus.

² La distribution empirique des revenus primaires les plus bas (<200 CHF) est fortement simplifiée par le lissage (cf. graphique G.1.1 en annexe).

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Distribution lissée des revenus primaire, brut et disponible équivalents 2009 (fonction de densité), personnes vivant dans des ménages actifs¹

G 3.1.2

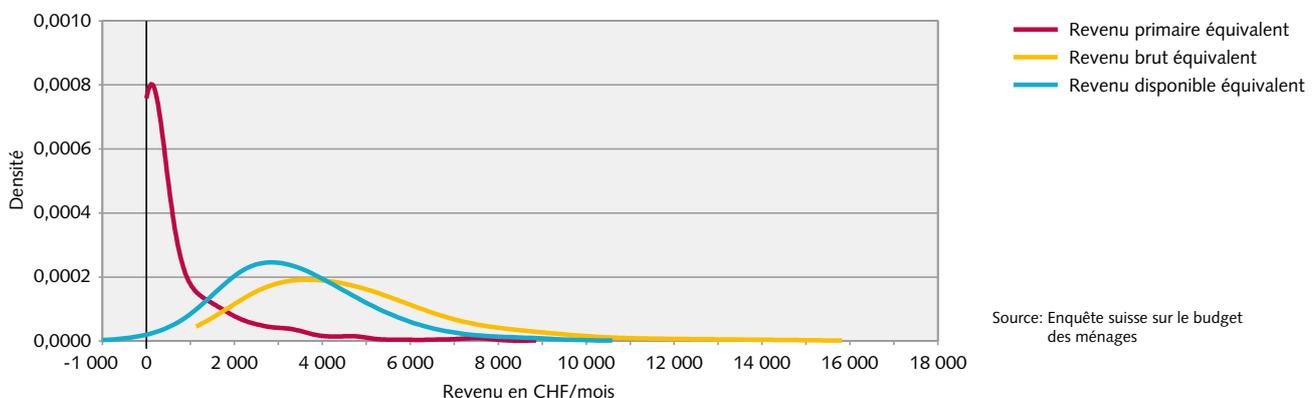


¹ Afin de faciliter la lisibilité du graphique, le pour-cent de revenus le plus élevé a été exclu du calcul de la fonction de densité à chaque niveau de revenus.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Distribution lissée des revenus primaire, brut et disponible équivalents 2009 (fonction de densité), personnes vivant dans des ménages de rentiers¹

G 3.1.3



¹ Afin de faciliter la lisibilité du graphique, le pour-cent de revenus le plus élevé a été exclu du calcul de la fonction de densité à chaque niveau de revenus.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Pour examiner de plus près la manière dont les revenus se répartissent sur l'échelle des revenus, considérons maintenant les graphiques 3.1.4 à 3.1.6, qui montrent la part de chaque décile dans le revenu total. Si les revenus étaient répartis de manière parfaitement égalitaire, chaque décile représenterait 10% du revenu total.

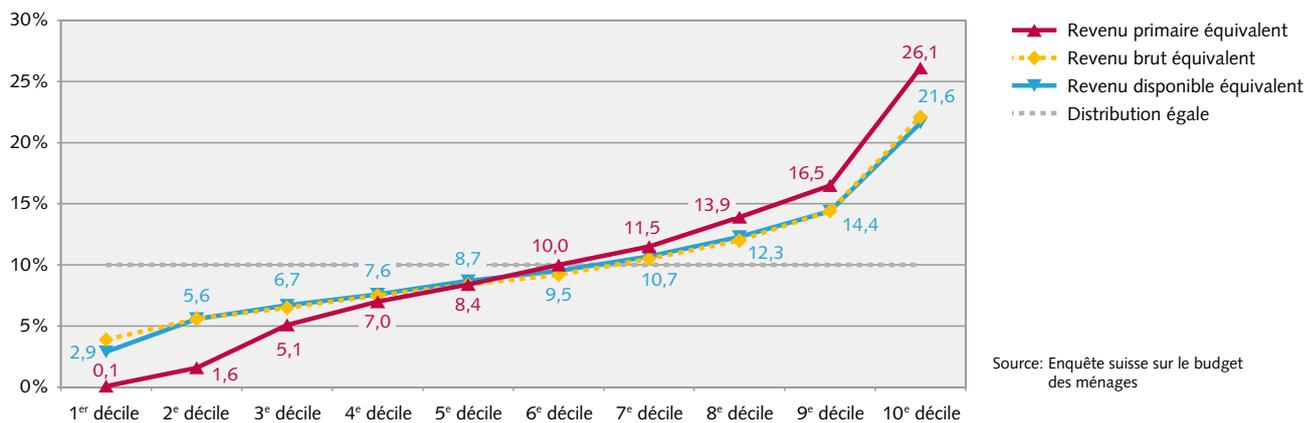
Les déciles font apparaître plus clairement que les fonctions de densité les différences entre les extrêmes de la distribution: à tous les niveaux du revenu les déciles inférieur et supérieur se distinguent des autres groupes de revenus par un très net décrochement. Du 2^e au 9^e décile, les parts augmentent de façon continue. L'inégalité entre groupes de revenus voisins (différence entre leurs parts aux revenus) est donc à peu près la même jusqu'au décile le plus élevé.

Tous ménages confondus (graphique 3.1.4.), on constate de nouveau une plus grande inégalité au niveau du revenu primaire, qui, dans les groupes à revenus moyens, augmente plus fortement que le revenu brut ou le revenu disponible. Chez les personnes vivant dans un ménage actif, par contre, les déciles s'ordonnent de manière assez semblable aux trois niveaux du revenu.

Dans l'ensemble de la population, le décile des revenus les plus élevés représentait en 2009 26,1% du revenu primaire total (personnes vivant dans un ménage actif: 23,3%), contre 0,1% pour le décile des revenus les plus faibles (personnes vivant dans un ménage actif: 2,1%). Si l'on considère le revenu disponible, la part du décile inférieur est de 2,9% du revenu

Parts par décile du revenu équivalent total 2009 en pour-cent, population totale

G 3.1.4

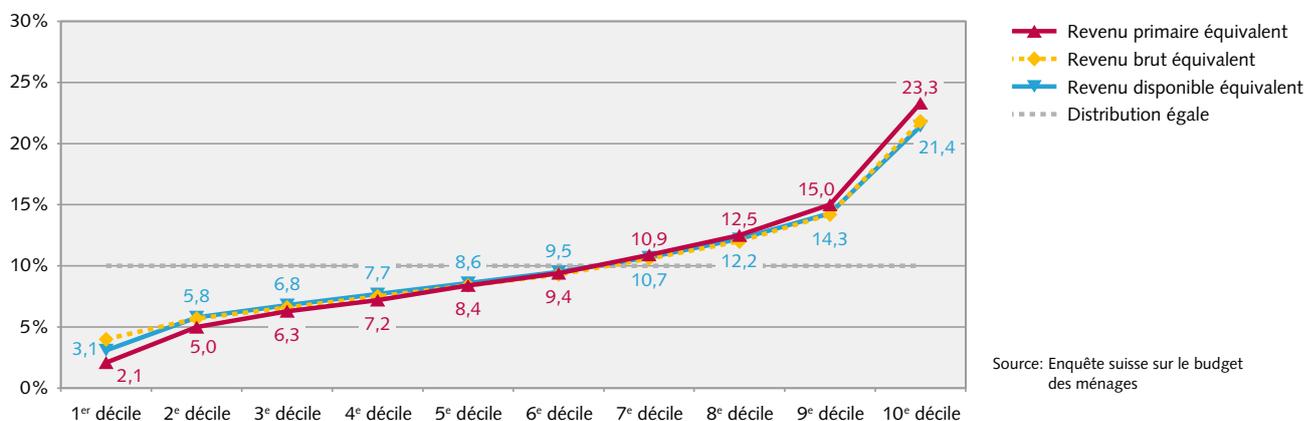


Source: Enquête suisse sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Parts par décile du revenu équivalent total 2009 en pour-cent, personnes vivant dans des ménages actifs

G 3.1.5

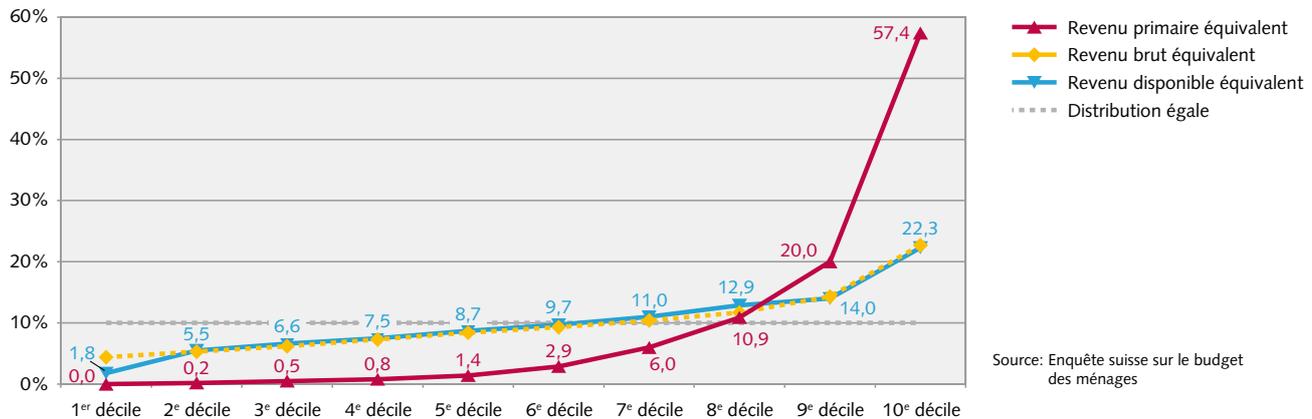


Source: Enquête suisse sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Parts par décile du revenu équivalent total 2009 en pour-cent, personnes vivant dans des ménages de rentiers

G 3.1.6



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

disponible (personnes vivant dans un ménage actif: 3,1%), contre 21,6% pour le décile supérieur (personnes vivant dans un ménage actif: 21,4%).

Après les transferts de l'Etat, le revenu affiche donc une distribution nettement plus homogène entre les différents déciles de revenus (voir aussi tableau 3 en annexe). En outre, les différences entre la population totale et les personnes vivant dans un ménage actif sont plus faibles.

3.2 Evolution des revenus de 1998 à 2009

Considérons maintenant l'évolution de la distribution des revenus aux trois niveaux du revenu (revenu primaire, revenu brut et revenu disponible) de 1998 à 2009. Nous examinerons d'abord l'évolution de la moyenne arithmétique et de la médiane au cours de cette période (graphiques 3.2.1 et 3.2.2).

La moyenne arithmétique des revenus des personnes vivant dans un ménage privé, avant transferts de l'Etat, corrigés de l'effet des prix, a augmenté de 8% depuis la fin des années 90. La moyenne arithmétique des revenus bruts a augmenté d'environ 9%, celle des revenus disponibles d'environ 6%. Mais l'augmentation n'a pas été continue. L'évolution est variable selon les années et une légère augmentation ne s'observe que pour certaines années. Aux trois niveaux du revenu, la hausse se concentre surtout sur les dernières années: depuis 2006, on observe une légère tendance à la hausse du revenu moyen, qui devra encore être confirmée par les résultats

des années suivantes²⁵. On voit probablement là l'effet différé de la conjoncture favorable des années 2006 à 2008.

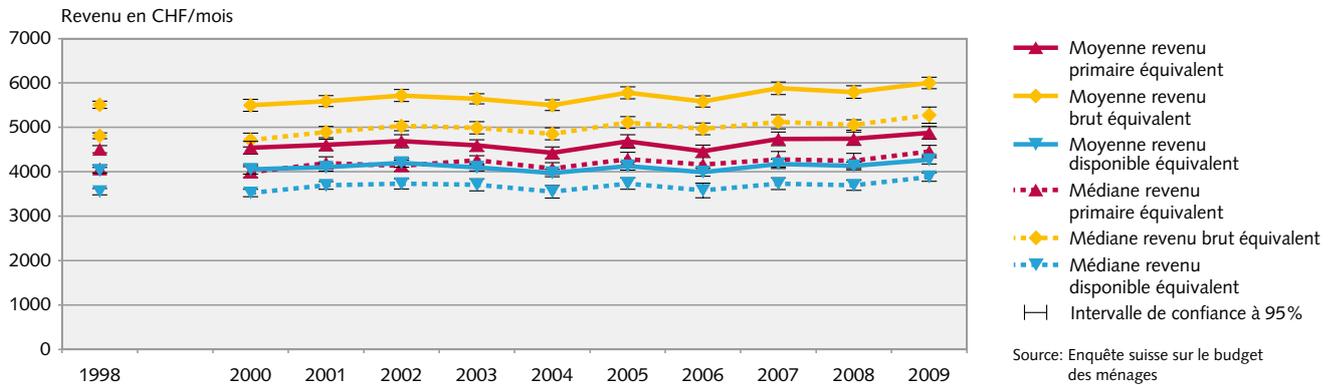
Chez les personnes vivant dans un ménage actif, on observe la même évolution du revenu réel, mais à un niveau plus élevé. De 1998 à 2009, la hausse du revenu primaire et du revenu brut a été d'environ 11%, contre 8% pour le revenu disponible (graphique 3.2.2). Pour les personnes vivant dans un ménage de rentiers, après un recul entre 1998 et 2000, le revenu moyen est resté le plus souvent constant (voir graphique 3.2.3).

Comme indicateur «typique» du revenu, notamment quand plusieurs années sont comparées, la médiane présente sur la moyenne arithmétique l'avantage de mieux résister aux valeurs extrêmes de la distribution des revenus (voir Canberra Group 2011). La comparaison entre la moyenne et la médiane des revenus peut être aussi très instructive: vu l'habituelle asymétrie à droite de la distribution des revenus, un écart croissant (ou décroissant), au cours de la période observée, entre la moyenne et la médiane permet de conclure que le revenu de la moitié supérieure de la population a augmenté plus rapidement (ou plus lentement) que le revenu de la moitié inférieure.

²⁵ Les revenus nominaux affichent une nette progression entre 1998 et 2009. Mais pour étudier l'inégalité des revenus du point de vue du niveau de vie, les revenus corrigés de l'effet des prix et reflétant le pouvoir d'achat des ménages privés sont plus appropriés. Quand on utilise les revenus corrigés des prix, l'interprétation porte moins sur le niveau des valeurs absolues que sur leur évolution au cours de la période considérée.

Evolution des revenus primaire, brut et disponible équivalents de 1998 à 2009, population totale, montants absolus (moyennes et médianes) aux prix de 2009¹

G 3.2.1

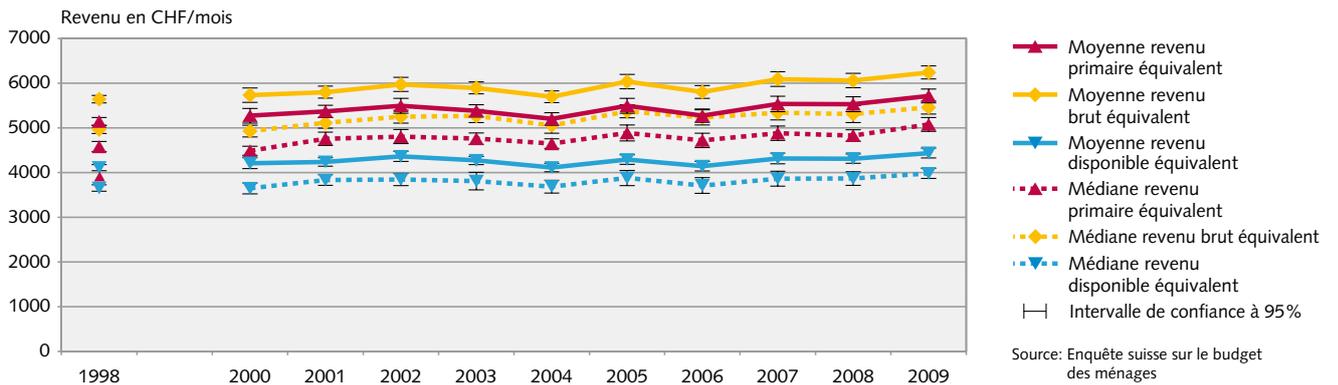


¹ Cf. glossaire → Revenu équivalent.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution des revenus primaire, brut et disponible équivalents de 1998 à 2009, personnes vivant dans des ménages actifs, montants absolus (moyennes et médianes) aux prix de 2009¹

G 3.2.2

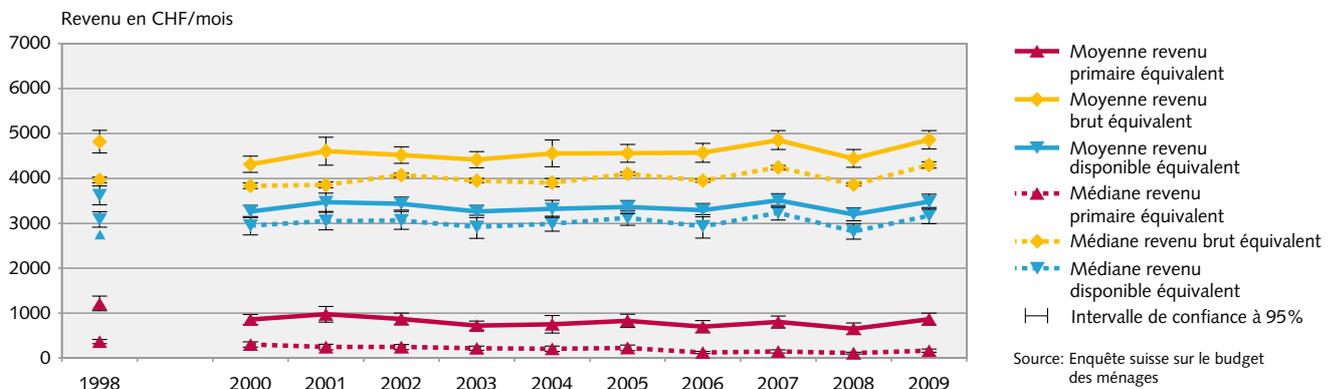


¹ Cf. glossaire → Revenu équivalent.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution des revenus primaire, brut et disponible équivalents de 1998 à 2009, personnes vivant dans des ménages de rentiers, montants absolus (moyennes et médianes) aux prix de 2009¹

G 3.2.3



¹ Cf. glossaire → Revenu équivalent.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

De 1998 à 2009, la médiane du revenu a évolué le plus souvent parallèlement à la moyenne (graphique 3.2.1). Au cours de cette période, les revenus de la moitié supérieure de la distribution n'ont donc pas beaucoup changé. Ce n'est que pour le revenu disponible que l'écart entre la médiane et la moyenne diminue depuis 2000.

Les déciles évoluent peu de 1998 à 2009, sauf pour le revenu disponible, qui là encore fait exception: de 1998 à 2009, la part du décile des revenus les plus élevés dans le revenu disponible total, donc sa contribution à l'inégalité globale, a légèrement diminué (de 23,4% en 1998 à 21,6% en 2009, voir tableau 2 en annexe). Cela concorde avec la comparaison de la moyenne et de la médiane, qui indique, au cours du temps, une contribution de moins en moins importante des revenus plus élevés à l'inégalité globale des revenus.

On observe aussi au niveau du revenu brut une légère baisse de la part du décile supérieur dans le revenu total. Au niveau du revenu primaire, la contribution du décile de revenus supérieurs est restée à peu près constante.

Les courbes de distribution des revenus et les indicateurs considérés (moyenne, médiane, part de chaque décile) donnent de premières indications sur l'inégalité des revenus avant et après transferts. Les moyennes indiquent que les revenus avant et après transferts ont évolué de manière à peu près parallèle, et ont légèrement augmenté de 1998 à 2009. La comparaison de la moyenne et de la médiane indique que, depuis 2000, le revenu après transferts a augmenté plus lentement dans la moitié de la population aux revenus les plus élevés que dans celle aux revenus les plus faibles. L'évolution des déciles va dans le même sens et indique une diminution de la contribution des revenus plus élevés à l'inégalité globale des revenus.

Nous examinerons dans les pages suivantes l'évolution de l'inégalité des revenus au moyen de plusieurs méthodes de mesure de l'inégalité.

3.3 Inégalité des revenus et transferts de l'Etat

Nous examinerons d'abord de manière générale l'inégalité des revenus sur la base des mesures de l'inégalité les plus courantes: le rapport interquintile S80/S20 et le coefficient de Gini. Suivra une analyse plus détaillée basée sur d'autres méthodes de mesure et qui portera aussi sur l'évolution de l'inégalité des revenus au cours du temps.

3.3.1 Rapport interquintile S80/S20 et coefficient de Gini

Le rapport interquintile S80/S20 (voir encadré «Rapport interquintile») est lié à nos observations précédentes sur les déciles (chapitres 3.1 et 3.2). Cinq groupes de revenus sont constitués et le revenu moyen du groupe le plus haut est comparé au revenu moyen du groupe le plus bas. Le rapport entre les deux exprime la différence entre les 20% de revenus les plus élevés et les 20% de revenus les plus bas.

Rapport interquintile

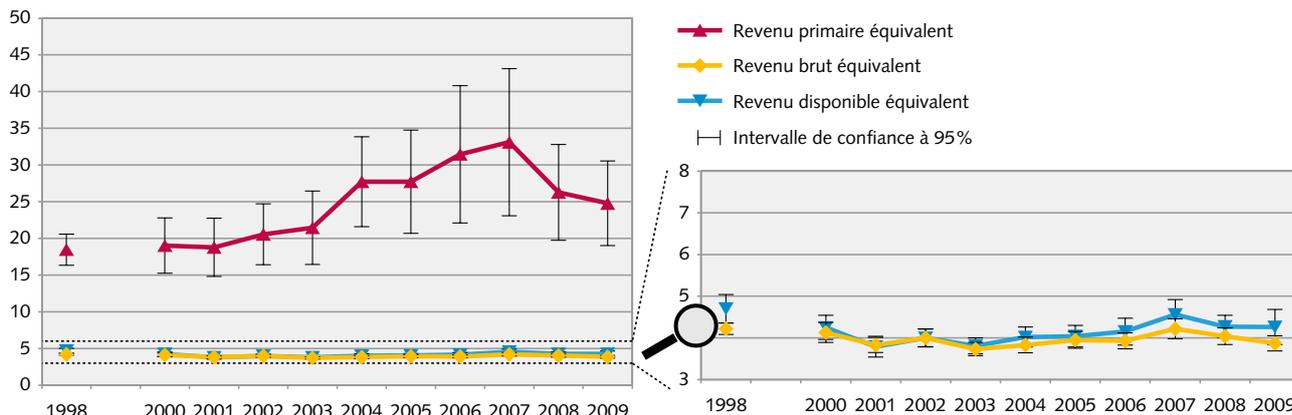
Le rapport interquintile permet de comparer le revenu (somme, moyenne et valeurs limites) de groupes de même taille (voir glossaire → Quantile, Rapport interquintile). Le plus utilisé, le **rapport interquintile S80/S20**, compare la part de revenu des 20% de la population les plus riches avec celle des 20% les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes de population est inégalitaire.

Comme on pouvait s'y attendre après la description de la distribution des revenus au chapitre 3.1, le rapport interquintile S80/S20 (graphiques 3.3.1 et 3.3.2) indique une répartition beaucoup plus inégalitaire pour le revenu primaire que pour le revenu disponible de la population totale. Le revenu primaire est de 18,5 à 31,5 fois plus élevé chez les 20% les plus riches que chez les 20% les plus pauvres; le revenu disponible est de 3,8 à 4,7 fois plus élevée chez les premiers que chez les seconds. Chez les personnes vivant dans un ménage actif, les différences entre les revenus avant transferts et les revenus après transferts sont nettement plus faibles (voir graphique 3.3.2)²⁶.

²⁶ Pour les personnes vivant dans un ménage de rentiers, le rapport interquintile S80/S20 ne permet pas d'analyser de façon pertinente l'écart entre les revenus avant et après transferts. Comme beaucoup de ménages de rentiers ont un revenu primaire nul ou très faible, la part des 20% les plus défavorisés est également faible par rapport aux 20% les plus favorisés. Le rapport entre ces deux parts affiche des valeurs très élevées.

Evolution du rapport interquintile (S80/S20) de 1998 à 2009, population totale¹

G 3.3.1



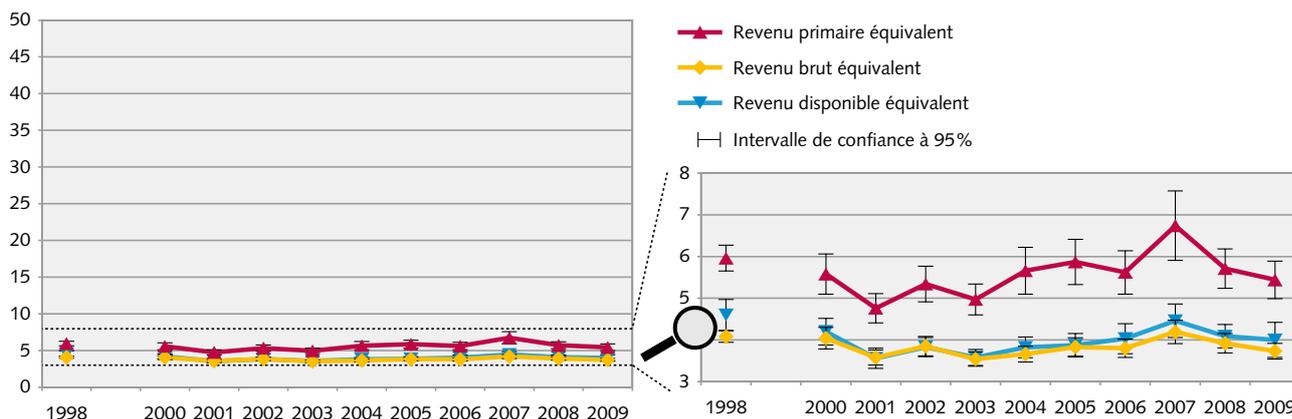
¹ La comparaison des parts de revenus des 20% supérieurs et des 20% inférieurs de la population porte ici sur la moyenne et non pas sur la somme des revenus dans ces quintiles; les revenus négatifs sont également pris en compte dans les calculs.

Source: Enquête sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du rapport interquintile (S80/S20) de 1998 à 2009, personnes vivant dans des ménages actifs¹

G 3.3.2



¹ La comparaison des parts de revenus des 20% supérieurs et des 20% inférieurs de la population porte ici sur la moyenne et non pas sur la somme des revenus dans ces quintiles; les revenus négatifs sont également pris en compte dans les calculs.

Source: Enquête sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le coefficient de Gini est basé sur la courbe de Lorenz, qui met en relation les parts de la population et les parts de revenu correspondantes (voir encadré «Courbe de Lorenz»). Une courbe de Lorenz grossière pourrait être tracée aussi à partir des parts cumulées des déciles.

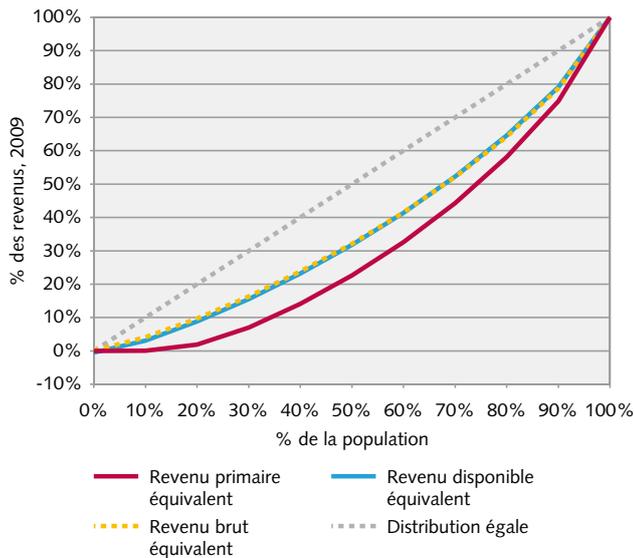
Courbe de Lorenz

La courbe de Lorenz met en relation les pourcentages relatifs cumulés de la population et les pourcentages relatifs cumulés des revenus, disposés par ordre croissant. Elle montre quelle part de la population perçoit quelle part du revenu total. Plus la répartition des revenus est inégale, plus la courbe de Lorenz s'écarte de la diagonale (distribution égalitaire)²⁷.

²⁷ Pour plus d'explications, voir Canberra Group (2011).

La courbe de Lorenz fait elle aussi apparaître une distribution plus inégale du revenu primaire (courbe rouge) par rapport au revenu disponible (courbe bleue), qui, pour la population totale, est marquée au niveau des revenus les plus bas par les revenus des ménages de rentiers (graphique 3.3.3 et graphique 3.3.4).

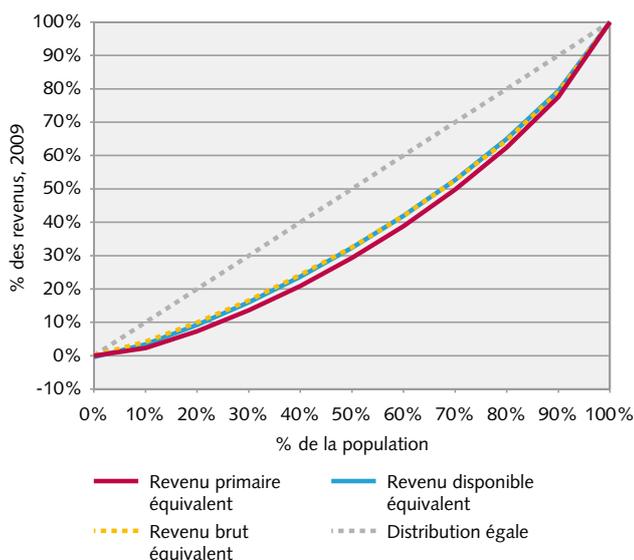
Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2009, population totale **G 3.3.3**



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages © Office fédéral de la statistique (OFS)

Le coefficient de Gini (voir encadré «Coefficient de Gini») synthétise ces données et facilite la comparaison entre plusieurs années (graphiques 3.3.5 à 3.3.7). Là encore, pour la population totale, les coefficients sont bien plus élevés pour le revenu primaire (valeurs entre 39,2% et 42,4%) que pour le revenu disponible (valeurs entre 26,1% et 29,8%). Pour les personnes vivant dans un ménage de rentiers, le coefficient de Gini des revenus primaires affiche, comme on pouvait s'y attendre, des valeurs très élevées (de 69,0% à 78,3% contre 29,7% à 33,7% pour les personnes vivant dans un ménage actif). Après les transferts de l'Etat, les valeurs des deux groupes de population sont au même niveau, avec 25,2% à 29,2% pour les ménages actifs et 26,8% à 31,8% pour les ménages de rentiers (graphiques 3.3.6 et 3.3.7).

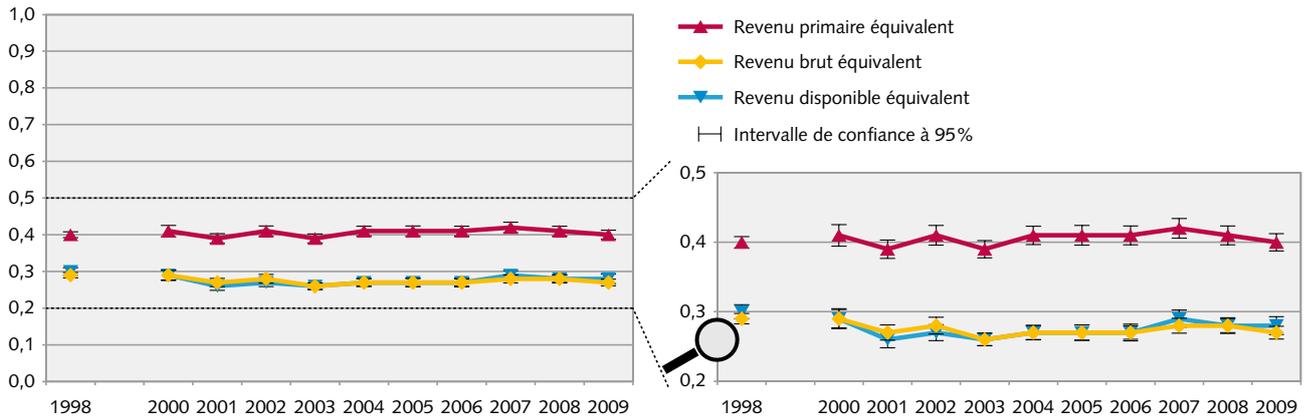
Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2009, personnes vivant dans des ménages actifs **G 3.3.4**



Source: Enquête suisse sur le budget des ménages © Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du coefficient de Gini de 1998 à 2009, population totale¹

G 3.3.5



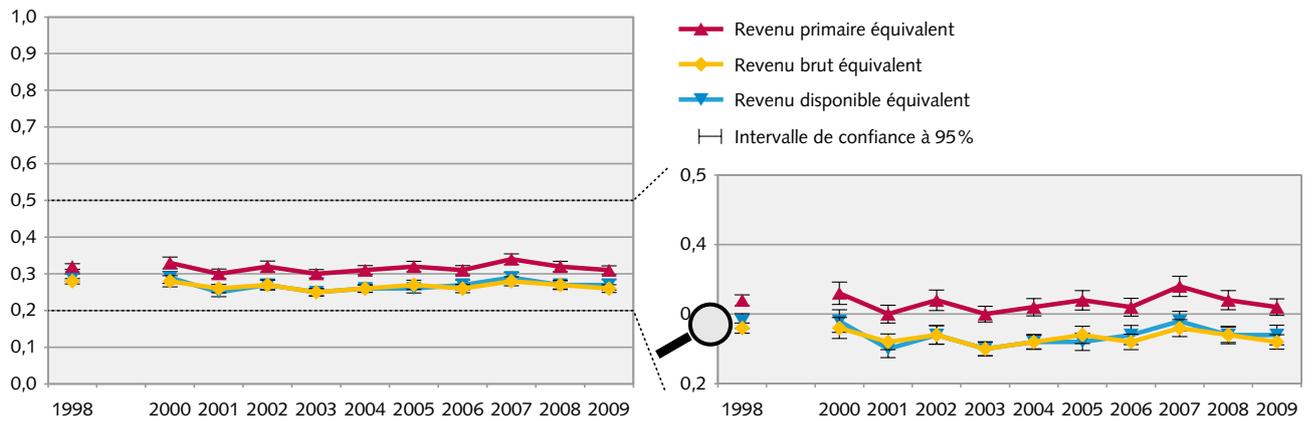
¹ Les revenus négatifs sont pris en considération dans les calculs.

Source: Enquête sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du coefficient de Gini de 1998 à 2009, personnes vivant dans des ménages actifs¹

G 3.3.6



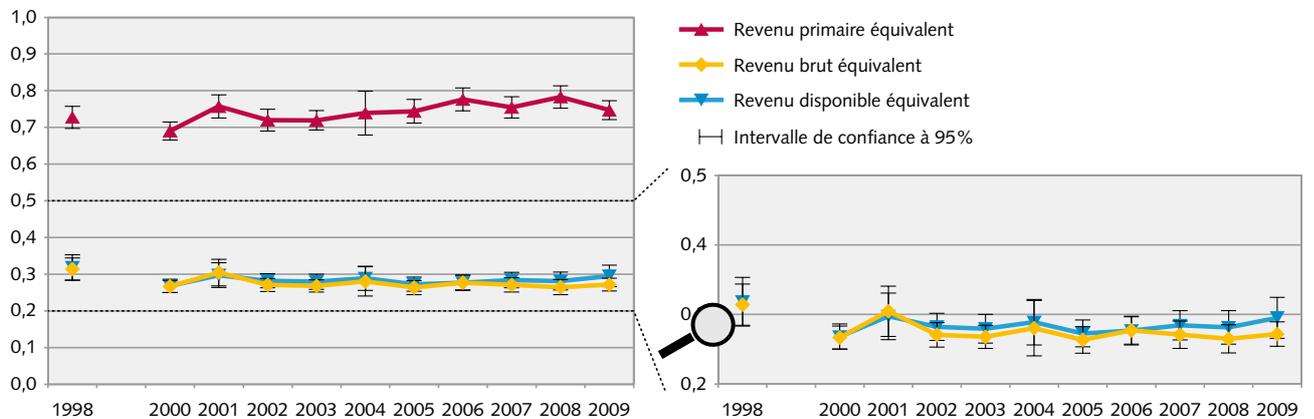
¹ Les revenus négatifs sont pris en considération dans les calculs.

Source: Enquête sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du coefficient de Gini de 1998 à 2009, personnes vivant dans des ménages de rentiers¹

G 3.3.7



¹ Les revenus négatifs sont pris en considération dans les calculs.

Source: Enquête sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est basé sur la courbe de Lorenz. Il correspond au rapport de la surface entre la diagonale et la courbe et de la surface totale en dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait nul. Si une seule personne percevait tous les revenus, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à un. Exprimées en pourcentage, les valeurs vont donc de 0 à 100.

Le rapport interquintile S80/S20, la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini montrent tous que la forte inégalité des revenus primaires peut être nettement réduite grâce aux mesures de redistribution de l'Etat. Comme on pouvait s'y attendre, cette réduction de l'inégalité est la plus marquée pour les personnes vivant dans les ménages de rentiers, pour lesquels les prestations de transfert de l'Etat jouent un rôle plus important.

3.3.2 Mesures complémentaires de l'inégalité

Pour caractériser l'inégalité des revenus et quantifier la distribution des revenus, il existe une multitude de mesures, ayant chacune ses spécificités²⁸. Suivant leurs propriétés, ces mesures illustrent des aspects différents de la distribution des revenus et correspondent chacune, implicitement ou explicitement, à une évaluation différente de la situation.

Pour une description objective et nuancée de l'inégalité des revenus, il est utile de recourir à plusieurs mesures de l'inégalité. En complément du rapport interquintile S80/S20 et du coefficient de Gini, on utilisera l'indice d'Atkinson et l'indice de Theil (voir encadré «Mesures de l'inégalité des revenus»)²⁹.

Dans l'interprétation des résultats, nous considérerons essentiellement l'ampleur de l'inégalité aux trois niveaux du revenu et les tendances générales de l'évolution entre 1998 et 2009³⁰.

Mesures de l'inégalité des revenus

L'inégalité des revenus ne peut se mesurer valablement qu'en comparant les distributions des revenus selon les années, selon le niveau du revenu, selon les groupes de population ou selon les pays. Les caractéristiques propres à chaque mesure n'apparaissent que lorsqu'on compare plusieurs distributions des revenus: chaque mesure fait ressortir plus ou moins certaines zones de la distribution considérée. Ainsi, les différences entre plusieurs distributions peuvent apparaître plus ou moins nettement.

Le **rapport interquintile S80/S20** fournit le quotient des sommes ou des moyennes des quintiles supérieur et inférieur. L'évaluation de l'inégalité se base sur une partie seulement de la distribution des revenus, puisque seules ces deux zones extrêmes sont étudiées. En comparant différentes distributions de revenus, cette mesure permet d'appréhender les différences qui influencent les moyennes de ces deux groupes de revenus, mais les groupes de revenus moyens ne sont pas considérés. Le rapport interquintile S80/S20 ne permet donc qu'une évaluation relativement grossière des inégalités de distribution des revenus et de leur évolution. Il faudrait le compléter par des mesures qui prendraient en compte l'ensemble de la distribution.

Le **coefficient de Gini** est une mesure synthétique de l'inégalité qui considère tous les groupes de revenus. La courbe de Lorenz, qui en est la représentation graphique, montre d'emblée que le coefficient de Gini est plus sensible aux écarts dans la zone des revenus moyens que dans les zones extrêmes. Il se base sur les revenus classés par ordre croissant et sur les parts correspondantes de la population. L'ordre des revenus change plutôt dans la partie la plus dense, soit au milieu de la distribution (voir Canberra Group 2011). Les écarts dans les zones extrêmes de la distribution ont en revanche peu d'effets sur l'ordre des revenus.

L'importance de la position de chaque revenu sur l'échelle des revenus et sa contribution à l'inégalité de la distribution est, dans le coefficient de Gini, implicitement donné. L'étude de l'inégalité des revenus doit donc s'appuyer encore sur d'autres mesures, mettant plus en valeur les autres zones de la distribution.

L'**indice d'Atkinson** est basé sur une comparaison de chaque revenu de la distribution avec le revenu moyen. Comme le coefficient de Gini, il prend la valeur de zéro en cas d'égalité parfaite des revenus et la valeur de 1 en cas d'inégalité maximale. L'indice d'Atkinson est plus sensible que le coefficient de Gini aux changements dans la partie inférieure de l'échelle des revenus. En outre, il est possible de simuler explicitement l'évaluation d'une distribution donnée par la société en faisant varier un «paramètre d'aversion à l'inégalité», qui a pour effet de souligner plus ou moins fortement les écarts de revenus dans la partie inférieure de la distribution. Ce paramètre epsilon est défini pour les valeurs supérieures à zéro. Plus le paramètre epsilon est élevé, plus l'indice d'Atkinson est sensible à l'écart entre les revenus les plus faibles et les revenus moyens, et plus les revenus faibles gagnent en importance.

²⁸ Voir aussi Office fédéral de la statistique (2005).

²⁹ Un rapport de méthode de l'OFS sur l'évaluation de la variance de ces mesures est prévu pour le deuxième semestre 2012.

³⁰ Cette partie des analyses se limite à la population totale et aux personnes vivant dans un ménage actif.

$$A_{\varepsilon} = 1 - \left(\frac{1}{N} \sum_{k' \in U} \left(\frac{Y_{k'}}{\bar{Y}} \right)^{1-\varepsilon} \right)^{\frac{1}{1-\varepsilon}} \quad \text{pour } \varepsilon > 0 \text{ et } \varepsilon \neq 1$$

$$A_1 = 1 - \frac{\left(\prod_{k' \in U} Y_{k'} \right)^{\frac{1}{N}}}{\bar{Y}} \quad \text{pour } \varepsilon = 1$$

avec

N nombre de personnes dans la population

$Y_{k'}$, revenu de l'individu k

\bar{Y} revenu moyen de la population

Si l'on prend pour base une importante aversion sociale à l'inégalité (epsilon élevé), quelques revenus très faibles peuvent influencer fortement l'indice d'Atkinson (ibid.).

En complément au coefficient de Gini, il est utile de considérer en particulier l'indice d'Atkinson avec un paramètre epsilon de 1, qui met davantage l'accent sur la partie inférieure de l'échelle des revenus.

L'**indice de Theil** vient compléter ce choix de mesures de l'inégalité, chacune avec diverses sensibilités à certains changements de distribution. Cette mesure est basée elle aussi sur la comparaison de chaque revenu de la distribution avec le revenu moyen. Les valeurs vont de 0 (égalité parfaite) à $\log(n)$ (inégalité maximale), mais dans la réalité elles se situent généralement entre 0 et 1. L'indice de Theil est moins sensible que l'indice d'Atkinson aux écarts dans la partie inférieure de l'échelle des revenus. Il met davantage l'accent sur la partie supérieure de l'échelle des revenus.

$$T = \sum_{k' \in U} \frac{Y_{k'}}{NY} \log \left(\frac{Y_{k'}}{\bar{Y}} \right)$$

Ampleur de l'inégalité aux trois niveaux du revenu

Les revenus avant redistribution par l'Etat sont en règle générale plus inégalitaires que les revenus après redistribution. Cela est conforme à l'objectif de la politique sociale, qui est de rééquilibrer, par les impôts et les transferts sociaux, la distribution des revenus acquis sur le marché du travail (OFS 2012).

Toutes les mesures d'inégalité montrent une nette réduction de l'inégalité quand on passe **du revenu primaire au revenu brut** (graphiques 3.3.1, 3.3.2 et 3.3.5 à 3.3.11). Les revenus primaires sont distribués de façon nettement plus inégalitaire chez les personnes vivant dans les ménages de rentiers, si bien que la réduction de l'inégalité est plus marquée chez elles que chez les personnes vivant dans des ménages actifs³¹. Cela s'explique par l'importance plus grande, pour les ménages de rentiers, des prestations de transfert de l'Etat par rapport aux revenus du travail (voir chapitre 2, graphiques 2.1.2 et 2.1.3).

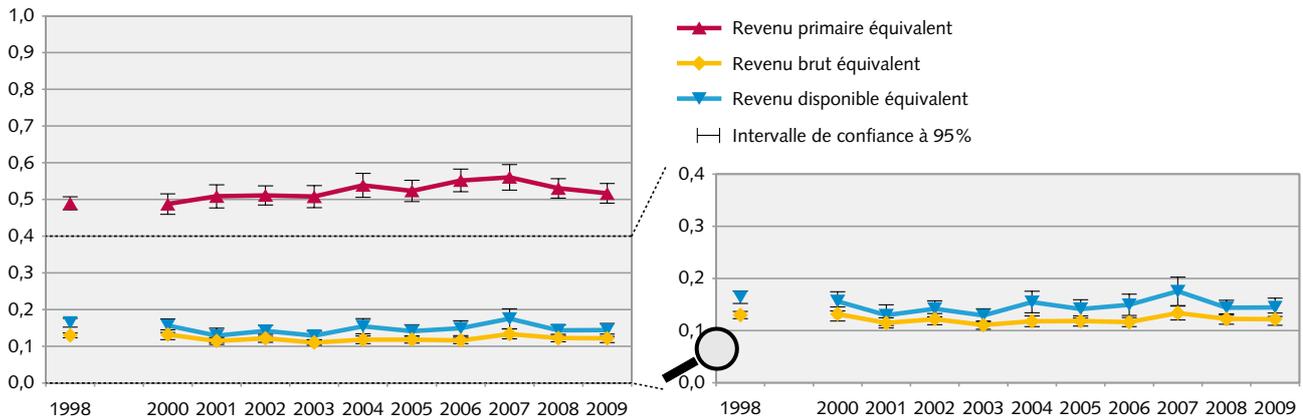
L'ampleur de la réduction de l'inégalité entre le revenu primaire et le revenu brut varie selon les mesures de l'inégalité utilisées. Cela s'explique par les propriétés de chaque mesure, notamment leur sensibilité aux changements dans les différentes parties de la distribution. Ainsi, lorsqu'on augmente le paramètre d'aversion à l'inégalité pour mettre davantage l'accent sur la partie inférieure de l'échelle des revenus, l'indice d'Atkinson (epsilon = 1) affiche une réduction plus nette de l'inégalité que l'indice de Theil et le coefficient de Gini (graphiques 3.3.5 à 3.3.11). Les changements lors du passage du revenu primaire au revenu brut sont les plus importants chez les ménages dont les revenus du travail sont très faibles ou nuls. Il est dès lors plus marqué, comme on pouvait s'y attendre, dans les mesures qui mettent davantage l'accent sur la partie inférieure de l'échelle des revenus.

Dans le **passage du revenu brut au revenu disponible**, c'est surtout l'effet de redistribution par l'impôt et par les cotisations sociales (AVS, AI, AC, AOS, etc.) qui joue un rôle important. Du fait de leur progressivité, les impôts réduisent l'inégalité de distribution du revenu brut. Les cotisations sociales, dont le montant est fonction du revenu, ont également un effet de redistribution entre les différents groupes de revenus. Font exception en Suisse

³¹ Cette distribution plus inégalitaire du revenu primaire tient au fait que la part des ménages sans revenu du travail, donc sans revenu primaire ou avec un revenu primaire plus faible, est plus importante chez les ménages de rentiers que chez les ménages actifs. Le rapport interquintile S80/S20, dans lequel le revenu du travail pèse fortement, n'est dès lors étudié, pour le revenu primaire, que chez les ménages actifs.

Evolution de l'indice d'Atkinson (epsilon=1) de 1998 à 2009, population totale¹

G 3.3.8



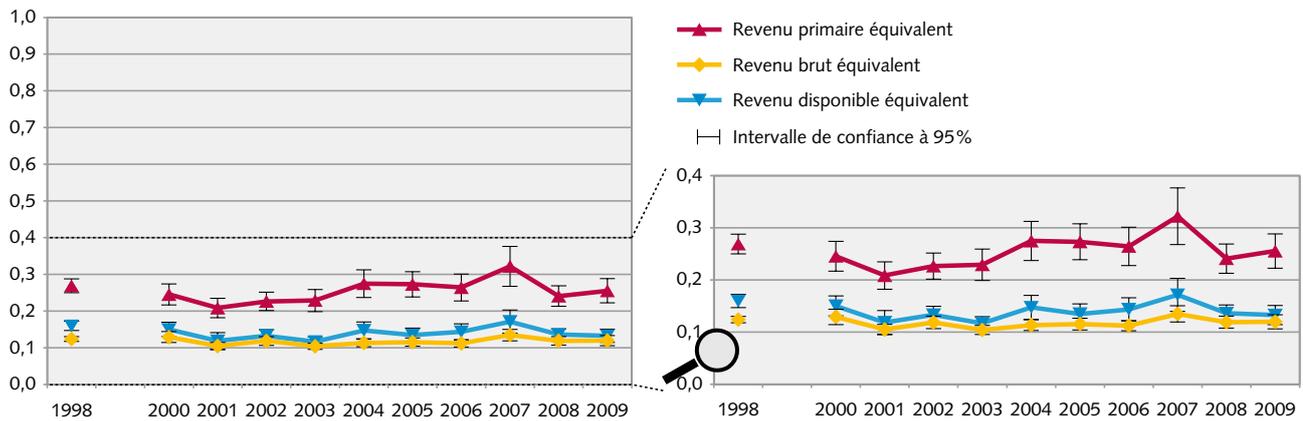
¹ L'indice d'Atkinson ne s'applique pas aux revenus plus petits ou égaux à zéro. Afin d'en tenir compte dans les calculs, une valeur de un a été attribuée auxdits revenus.

Source: Enquête sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution de l'indice d'Atkinson (epsilon=1) de 1998 à 2009, personnes vivant dans des ménages actifs¹

G 3.3.9



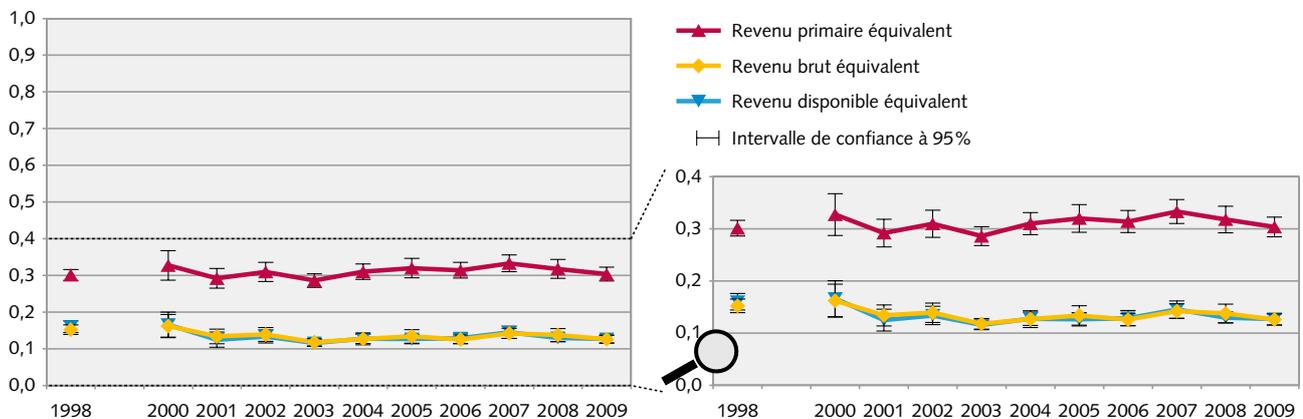
¹ L'indice d'Atkinson ne s'applique pas aux revenus plus petits ou égaux à zéro. Afin d'en tenir compte dans les calculs, une valeur de un a été attribuée auxdits revenus.

Source: Enquête sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du coefficient de Theil de 1998 à 2009, population totale¹

G 3.3.10



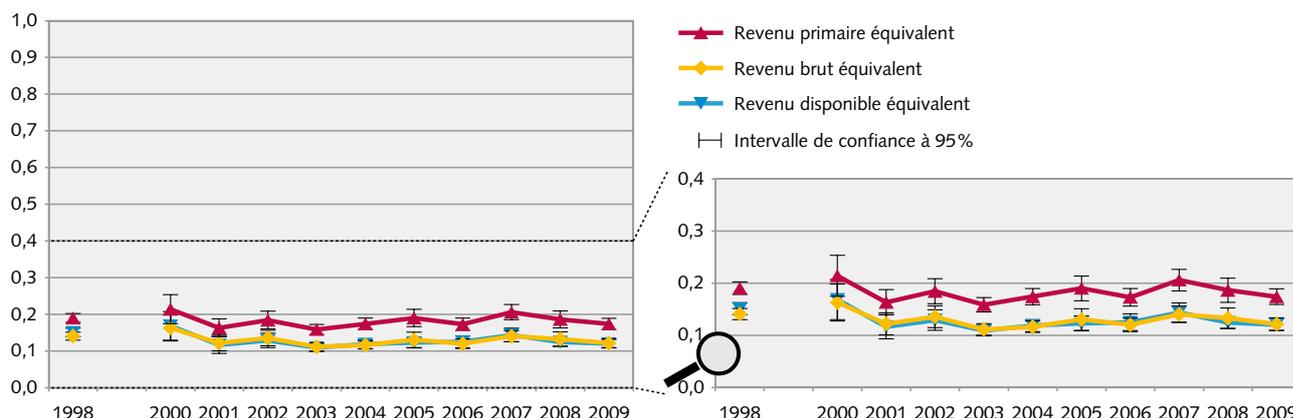
¹ Le coefficient de Theil ne s'applique pas aux revenus plus petits ou égaux à zéro. Afin d'en tenir compte dans les calculs, une valeur de un a été attribuée auxdits revenus.

Source: Enquête sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Evolution du coefficient de Theil de 1998 à 2009, personnes vivant dans des ménages actifs¹

G 3.3.11



¹ Le coefficient de Theil ne s'applique pas aux revenus plus petits ou égaux à zéro. Afin d'en tenir compte dans les calculs, une valeur de un a été attribuée auxdits revenus.

Source: Enquête sur le budget des ménages

© Office fédéral de la statistique (OFS)

les primes d'assurance-maladie, qui sont des primes par tête. Elles ne sont pas conçues selon le principe de la solidarité. Mais les réductions de prime de l'assurance obligatoire des soins, qui constituent une part essentielle du système de redistribution de l'Etat, permettent de soulager les revenus les plus faibles.

Tous ces effets de redistribution devraient en principe apparaître dans cette analyse des inégalités de revenu: c'est au niveau des revenus disponibles, après tous les transferts, que l'inégalité des revenus devrait être la plus faible. Or, les indicateurs d'inégalité examinés montrent que les effets de redistribution des impôts et des charges sociales semblent dans une grande mesure s'annuler. Le revenu brut et le revenu disponible affichent sensiblement le même niveau d'inégalité. Les faibles différences observées s'expliquent probablement en partie par la saisie séparée des primes d'assurance-maladie brutes et des réductions de primes, et ne permettent donc aucune conclusion certaine sur la redistribution entre le revenu brut et le revenu disponible (voir aussi le chapitre 2.2)³².

³² Les réductions de prime de l'assurance-maladie ne peuvent pas être relevées de manière complète à cause des modalités d'application différentes selon les cantons (voir la note 13). Sans les réductions de prime, on observe pourtant surtout dans les groupes de revenus inférieurs une charge excessive due aux cotisations sociales. Si l'on met fortement l'accent sur la partie inférieure de l'échelle des revenus (indice d'Atkinson avec $\epsilon = 1$), on observe même une distribution plus inégale du revenu disponible que du revenu brut, laquelle n'est toutefois pas statistiquement assurée. Les intervalles de confiance des estimations se recoupent.

Evolution dans le temps

Même si le degré d'inégalité est resté, aux trois niveaux du revenu, globalement stable entre 1998 et 2009, on observe selon les années des tendances à la hausse ou à la baisse des inégalités – plus ou moins marquées selon la mesure utilisée³³.

L'indice de Theil, le coefficient de Gini et le rapport interquintile S80/S20 donnent une image semblable de l'évolution de l'inégalité. Sur la période considérée, ces trois mesures n'indiquent une évolution marquée de l'inégalité ni pour les personnes vivant dans un ménage actif, ni pour la population totale; elles indiquent seulement, tendanciellement, une légère baisse de l'inégalité jusqu'en 2001, puis une légère augmentation de 2003 à 2007, et de nouveau une légère baisse dans les dernières années d'observation.

L'image n'est pas fondamentalement différente si l'on considère l'indice d'Atkinson, qui est plus sensible dans la partie inférieure de l'échelle des revenus. Mais la hausse de l'inégalité entre 2003 et 2007 est ici plus marquée et se limite essentiellement aux revenus primaires. Alors que les autres mesures font apparaître une évolution à peu près parallèle de l'inégalité des revenus avant et après les transferts de l'Etat, l'indice d'Atkinson montre une augmentation de l'inégalité seulement au niveau du revenu primaire. Cette augmentation de l'inégalité n'apparaît plus, ou seulement de manière atténuée, au niveau du revenu brut et du revenu disponible.

³³ L'évolution de l'inégalité de 1998 à 2009 n'affiche que pour certaines années des différences nettes, confirmées par l'intervalle de confiance (voir glossaire). Si les intervalles de confiance de deux années consécutives se recoupent, on ne peut rien conclure de certain.

L'inégalité de distribution des revenus primaires augmente plus fortement, au cours de cette période, que l'inégalité de distribution des revenus disponibles et des revenus bruts.

L'indice d'Atkinson – surtout si l'on accentue assez fortement les revenus inférieurs avec un paramètre d'aversion sociale à l'inégalité $\epsilon = 1$ – fait donc apparaître des différences non seulement dans le degré d'inégalité mais dans l'évolution de l'inégalité aux trois niveaux du revenu. On peut en conclure que la hausse de l'inégalité des revenus primaires entre 2003 et 2007 est surtout due à un accroissement de l'inégalité dans les parties inférieures de l'échelle des revenus et qu'elle a été en grande partie compensée par la redistribution de l'Etat, notamment par les prestations sociales.

Les prestations de transfert de l'Etat sont surtout versées aux groupes de revenus les plus bas. Le renforcement de l'intervention de l'Etat en faveur des revenus les plus faibles au cours de cette période s'explique sans doute en partie par la conjoncture relativement mauvaise au début du nouveau millénaire, qui a accentué, avec un léger décalage dans le temps – par l'intermédiaire du chômage et du taux d'activité individuel – l'inégalité des revenus. En cas de chômage, le revenu du travail est remplacé par les prestations de transfert, moins élevées, de l'assurance chômage, ou disparaît complètement si le chômage n'est pas enregistré. Si l'on admet l'hypothèse (vraisemblable) que les revenus du travail de la population non touchée par le chômage restent en grande partie inchangés, il en résulte un accroissement de l'inégalité au niveau du revenu primaire et, dans une moindre mesure, au niveau du revenu disponible.

Cette conclusion est confirmée par les données statistiques sur la composition du revenu brut et sur le chômage. En effet, la part des revenus issus des transferts de l'Etat dans le revenu total a fortement augmenté de 2000–2002 à 2003–2005 dans le segment de revenu inférieur des ménages actifs (voir graphique 2.1.5)³⁴. Le taux de chômage a nettement augmenté au cours de ces années. Pour les ménages de rentiers, la part des revenus de transfert est restée à peu près constante.

De 2007 à 2009, toutes les mesures de l'inégalité indiquent une légère baisse de l'inégalité des revenus primaires, ce qui s'explique probablement, là encore, par l'effet différé de la bonne conjoncture et par le recul du chômage entre 2005 et 2008. Mesurée au niveau du revenu brut et du revenu disponible, l'inégalité est restée à peu près constante durant ces années.

³⁴ En revanche, pendant la phase de croissance économique de la fin du millénaire, la composition du revenu brut diffère nettement: dans le quintile de revenus inférieur, la part des revenus issus d'une activité salariée chez les ménages actifs est nettement plus élevée en 2000–2002 que les années suivantes, et la part des rentes et des prestations sociales d'autant plus faible.

4 Synthèse

L'analyse de la distribution et de l'inégalité des revenus montre que la répartition des revenus résultant des mécanismes du marché (marchés du travail et du capital) est fortement influencée par le système des transferts sociaux de l'Etat. La redistribution est particulièrement marquée entre 2003 et 2007. Elle a réduit non seulement le niveau des inégalités de revenus avant transferts de l'Etat, mais a compensé en grande partie la hausse de l'inégalité au cours de cette période. La redistribution s'est opérée surtout par les prestations sociales, qui ont gagné en importance pendant cette période surtout pour les revenus les plus faibles.

La **composition et l'évolution du revenu brut** varient fortement selon le niveau du revenu. Dans le segment inférieur, le revenu du travail ne représente qu'une faible part du revenu total des ménages. Les prestations de transfert, en revanche, y jouent un rôle important.

Depuis le début du millénaire, la part des prestations de transfert dans le total des revenus a globalement peu augmenté, sauf dans le quintile des revenus les plus faibles, où il a progressé fortement.

La structure du revenu est restée, pour chaque type de ménage, en grande partie stable au cours de la période considérée. Mais chez les personnes vivant seules, et dans une moindre mesure chez les couples sans enfant, la composition du revenu varie fortement selon le niveau du revenu. Le contraste est le plus marqué dans la classe de revenu la plus basse chez les personnes actives vivant seules, où un tiers des revenus provient des transferts.

Une analyse détaillée de la **structure des dépenses obligatoires** (impôts et contributions aux assurances sociales) révèle d'autres différences selon le niveau du revenu. Les dépenses obligatoires sont supérieures à la moyenne dans les groupes de revenu inférieur et supérieur. Dans le groupe inférieur, la charge des primes d'assurance-maladie est particulièrement lourde et n'est pas compensée par le niveau plus bas, dans ce groupe, des impôts et des cotisations sociales. Les cotisations sociales et la charge fiscale augmentent quant à elles à mesure que le revenu s'élève.

Ces différences persistent au cours du temps: depuis le début du millénaire, l'augmentation constante de la part des dépenses obligatoires dans le revenu brut est particulièrement marquée chez les ménages à bas revenus, à cause notamment de la hausse proportionnellement forte des primes d'assurance-maladie, mais aussi à cause de la charge fiscale.

Pour tous les types de ménages, la part des dépenses obligatoires dans le revenu brut est plus importante dans les quintiles de revenus inférieur et supérieur que dans les quintiles moyens, sauf pour les ménages d'une personne. La progressivité du système fiscal, qui fait augmenter la charge fiscale plus rapidement que le revenu, est un peu plus marquée chez les familles que chez les ménages d'une personne. Chez ces derniers, en revanche, c'est la part relative des cotisations sociales qui s'alourdit à mesure que le revenu augmente.

La **structure des dépenses de consommation** varie nettement selon le niveau du revenu. Dans les ménages actifs financièrement défavorisés, les dépenses destinées à couvrir les besoins matériels de base représentent une part du budget supérieure à la moyenne. Dans ce groupe de revenus, les dépenses totales dépassent nettement les revenus et les possibilités d'épargne sont limitées.

Au fil du temps, on observe chez les ménages actifs une tendance au déplacement des dépenses de consommation des besoins de base vers d'autres besoins, dans le domaine notamment de la mobilité et des loisirs. Cette tendance s'observe chez les ménages actifs les plus aisés comme chez ceux aux revenus les plus bas, et dans tous les types de ménages – à l'exception des ménages d'une personne.

L'**analyse de la redistribution par l'Etat** montre que les transferts de l'Etat atténuent nettement l'inégalité des revenus. Les distributions des revenus et les indicateurs de la répartition et de l'inégalité montrent une nette réduction de l'inégalité lorsqu'on passe du revenu primaire, qui dépend essentiellement du marché, aux revenus après transferts de l'Etat. Comme on pouvait s'y attendre, cette réduction est particulièrement marquée pour les personnes vivant dans un ménage de rentiers.

L'inégalité des revenus peut s'analyser selon diverses perspectives et il faut, idéalement, recourir à plusieurs mesures de l'inégalité. Certaines tendances ressortent plus ou moins fortement suivant la mesure utilisée, même si l'image globale reste à peu près la même.

Cela apparaît lorsqu'on considère l'**évolution de l'inégalité des revenus**, et notamment la hausse de l'inégalité des revenus primaires entre 2003 et 2007. L'indice d'Atkinson, plus sensible dans la partie inférieure de l'échelle des revenus, semble indiquer que cette hausse est liée aux évolutions survenues dans les segments de revenu inférieurs et qu'elle a été largement compensée par le système de redistribution de l'Etat, notamment par les prestations sociales.

Il apparaît clairement que l'évolution observée aux différents niveaux du revenu peut s'expliquer en partie par des facteurs macroéconomiques. Ainsi l'évolution du chômage, liée à celle de la conjoncture, est particulièrement importante dans la partie inférieure de la distribution des revenus. La situation sur le marché du travail a une incidence sur la distribution des revenus entre les individus dans la mesure où elle modifie les chances des uns et des autres d'acquies un revenu par le travail, et influence par conséquent la composition du revenu primaire, du revenu brut et du revenu disponible. Dans le passage du revenu primaire au revenu disponible, les prestations de transfert jouent un rôle important, à côté des impôts, et permettent d'atténuer les inégalités. Leur proportion détermine – avec la progressivité du système fiscal – l'ampleur de la redistribution. En période de difficultés économiques, cette composante du revenu augmente surtout dans les segments de revenus inférieurs, de sorte que la redistribution par l'Etat, c'est-à-dire la réduction de l'écart entre les revenus avant et après transferts, est alors plus marquée.

Dans les dernières années d'observation, on observe une légère diminution de l'inégalité des revenus avant transferts de l'Etat, qui toutefois ne s'est pas répercutée, à travers la redistribution de l'Etat, sur les revenus après transferts: l'inégalité après redistribution est restée à peu près constante au cours de ces années.

Glossaire

Coefficient de variation

Le coefficient de variation fournit une mesure de la précision d'une estimation. Il se définit comme le rapport entre l'écart-type du paramètre qu'on veut estimer et la valeur de ce dernier. On peut le considérer comme un écart-type relatif, soit le rapport entre l'écart-type estimé du paramètre considéré et l'estimation de ce paramètre.

Dépenses de transfert

Dans le présent rapport, on entend par «dépenses de transfert» toutes les dépenses obligatoires, c'est-à-dire les prélèvements de l'Etat ou régis par l'Etat, comme les cotisations sociales (AVS, AI, APG, AC, LAA, LPP), les impôts, les primes de l'assurance-maladie de base ainsi que les pensions alimentaires et autres contributions régulières versées à d'autres ménages.

Dépenses obligatoires

→ Revenu disponible

Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance est un intervalle estimé dans lequel le paramètre inconnu a une forte probabilité de se trouver. L'intervalle est estimé à partir d'un échantillon donné.

Si l'on tire de manière répétée dans une même population et dans les mêmes conditions des échantillons aléatoires indépendants les uns des autres en calculant chaque fois un intervalle de confiance, un certain pourcentage de ces intervalles de confiance contiendront le paramètre inconnu. L'intervalle de confiance est généralement calculé de façon à ce que ce pourcentage soit de 95%. On parle alors d'un intervalle de confiance à 95%.

La largeur de l'intervalle de confiance est une indication de la précision de l'estimation du paramètre inconnu. Si l'intervalle est très large, cela peut signifier qu'il faut tirer un échantillon plus grand pour obtenir une estimation fiable du paramètre étudié.

Personne de référence

Dans l'enquête sur le budget des ménages (EBM), la personne de référence est le membre du ménage qui contribue le plus aux revenus du ménage et qui, de ce fait, détermine le plus fortement les conditions de vie de ce dernier. La personne de référence sert de base à la ventilation des ménages selon des critères individuels. Par exemple, si la personne de référence est salariée (voir ci-après), le ménage entre dans la catégorie des ménages de salariés, même s'il comprend aussi des rentiers ou des indépendants.

Prestations/revenus de transfert

Dans le présent rapport, on entend par «prestations/revenus de transfert» les rentes et les prestations sociales versées par l'Etat ou régies par l'Etat (par exemple les rentes des AVS/AI et des caisses de pension, les indemnités journalières des APG, les rentes des AC, SUVA/CNA et de la caisse maladie, les subsides cantonaux à l'assurance-maladie de base, les loyers subventionnés, les bourses, les allocations familiales et l'aide sociale), ainsi que les pensions alimentaires touchées et autres versements réguliers provenant d'autres ménages.

Quantile, rapport interquantile

Les déciles et les quintiles (et d'une manière générale les quantiles) servent à décrire une distribution. La population observée est répartie par ordre croissant selon une variable donnée (p. ex. le revenu) puis divisée en dix (ou cinq) groupes égaux. On calcule alors la part des revenus (somme, moyenne ou valeur limite) que perçoit chaque dixième (ou chaque cinquième) de la population. Si la distribution est équitable, chaque part est égale à un dixième (ou à un cinquième). Dans la réalité, revenu et fortune sont distribués de façon inégalitaire. Le rapport interquantile mesure cette

inégalité. On considère pour cela la somme, la moyenne ou les valeurs limites dans les quantiles: les 20% les plus riches de la population gagnent x fois plus que les 20% les plus pauvres. Ce chiffre x est appelé «rapport S80/S20».

Quintile

Tandis que la médiane divise en deux parties égales la distribution des revenus, les quintiles eux la divisent en cinq parties égales. Ainsi, 20% des ménages ont un revenu inférieur au premier quintile, 20% un revenu compris entre le premier et le deuxième quintile, etc.

Redistribution

La redistribution est un ensemble d'opérations permettant de corriger une distribution inéquitable des revenus. Elle vise à réduire les inégalités en prélevant une partie des ressources des ménages aisés pour les redistribuer aux ménages défavorisés (transferts). L'Etat social dispose de divers instruments ayant un effet de redistribution: la progression fiscale, le plafonnement des rentes AVS, les bourses, l'aide aux chômeurs, l'aide sociale, etc.

Revenu brut des ménages

Le revenu brut d'un ménage comprend les revenus de tous les membres du ménage, à savoir les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus d'activités indépendantes, les rentes, les intérêts, les transferts reçus d'autres ménages, les revenus en nature de l'entreprise propre, les prestations en nature de l'employeur, les produits du jardin, etc.

Revenu disponible

Le revenu disponible se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires. Ces dernières comprennent les cotisations sociales (cotisations AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes d'assurance-maladie (de base) et les transferts réguliers à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires).

Revenu équivalent

Le revenu équivalent se calcule à partir du revenu des ménages. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu de chaque ménage est divisé par une «valeur d'équivalence» qui a pour effet de convertir ce ménage en un ménage d'une personne. La valeur d'équivalence s'obtient en attribuant

à chaque membre du ménage un facteur de pondération: p. ex. 1,0 à la première personne adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans (conformément à la dernière échelle d'équivalence, dite «échelle modifiée», de l'OCDE). La somme de ces pondérations donne la «valeur d'équivalence» du ménage.

Revenu primaire

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y compris les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Autrement dit, pour calculer le revenu primaire, on part du revenu brut du ménage, auquel on soustrait les → prestations de transfert.

Littérature

Office fédéral de la statistique (OFS) 2005. Evaluation de différentes mesures de l'inégalité. Mandat réalisé pour l'OFS par Yves Flückiger (Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève) et Ramses Abul Naga (Université de Lausanne). Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2007. Situation financière des ménages. Composition et distribution des revenus. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2011. Rapport social statistique suisse 2011. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat «Législature. Rapport social» (2002 P 01.3788). Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2012. Effets des mesures étatiques sur la distribution des revenus: bases théoriques et méthodologiques. Neuchâtel: OFS.

Jenkins, Stephen P. & Philippe van Kerm. 2009. «The Measurement of Economic Inequality.» In: Wiermer Salverda, Brian Nolan & Timothy M. Smeeding (Hrsg.). The Oxford handbook of economic inequality: Oxford University Press.

The Canberra Group. 2011. Canberra Group Handbook on Household Income Statistics. Second Edition, Ottawa.

Annexe

A Utilisation du concept de revenu idéal dans l'enquête sur le budget des ménages (EBM)

Un rapport séparé sur les bases théoriques et méthodologiques de l'analyse de la redistribution définit quelles composantes le revenu couvre, de manière générale, suivant des réflexions conceptuelles, et quelles composantes doivent être intégrées aux revenus avant et après transferts (voir Office fédéral de la statistique 2012, chapitre 3). Ce concept de revenu «idéal» est basé sur les dernières recommandations du Canberra Group (2011). La transposition est plus ou moins restrictive suivant la disponibilité des données. Ainsi, dans l'enquête sur le budget des ménages, il faut signaler des écarts par rapport à ce concept idéal:

- Certains éléments de revenu ne sont pas recueillis dans le cadre de l'enquête sur le budget des ménages et ne sont donc pas pris en compte dans les présentes analyses: il s'agit par exemple des cotisations sociales des employeurs et des revenus des loyers fictifs. Pour ces deux éléments, l'intégration d'estimations modélisées est certes envisageable, mais l'enquête sur le budget des ménages se limite aux montants réels.
- D'autres composantes du revenu sont difficilement mesurables indépendamment de la source de données et ne sont donc pas recensées: ainsi, le concept de revenu idéal du manuel Canberra Handbook prend aussi en compte la production de services par le ménage (p. ex. nettoyage, cuisine, courses, garde des enfants). Dans la pratique, ces composantes du revenu sont difficilement convertibles en monnaie.
- D'autres composantes sont en revanche recueillies dans l'enquête sur le budget des ménages, mais ne sont pas considérées comme des éléments du revenu: il s'agit par exemple des intérêts hypothécaires en tant que dépenses de consommation, alors que le Canberra Group les prend en compte comme des intérêts dépensés sur les revenus de la fortune ou comme loyers fictifs en cas de propriété d'un logement à usage propre.

Etant donné ces restrictions, le présent rapport s'appuie sur les définitions ci-après du revenu avant et après transferts:

- Ce qu'on appelle le revenu primaire est considéré comme le revenu avant transferts de l'Etat. Dans l'enquête sur le budget des ménages, il est défini comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y compris les revenus en nature et les cotisations sociales du salarié mais, contrairement au concept de revenu idéal, sans celles de l'employeur) et de leurs revenus de la fortune et de la location (rentes du 3^e pilier comprises). Les loyers fictifs et les intérêts hypothécaires ne sont pas pris en compte, contrairement au concept de revenu idéal.
- Le revenu disponible est le revenu après transferts de l'Etat. Il est obtenu en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires: cotisations sociales (cotisations AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), impôts, primes d'assurance-maladie (de base) et transferts réguliers à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires).

B Vue d'ensemble des composantes du revenu et des niveaux du revenu³⁵

| | |
|--|-------------------------|
| <hr/> | |
| + Revenus du travail | |
| + Revenus de la fortune et de la location | |
| = Revenu primaire | |
| <hr/> | |
| + Rentes et prestations sociales | } Revenus de transfert |
| + Revenus des transferts monétaires d'autre ménages | |
| = Revenu brut | |
| <hr/> | |
| - Dépenses de transfert obligatoires | } Dépenses de transfert |
| - Dépenses des transferts monétaires vers d'autres ménages | |
| = Revenu disponible | |
| <hr/> | |
| - Autres assurances, taxes et transferts | Revenu après transferts |
| - Dépenses de consommation | |
| + Revenus sporadiques | |
| = Montant de l'épargne | |
| <hr/> | |

³⁵ Suivant la définition de l'enquête sur le budget des ménages (EBM).

C Tableaux annexes

T1 Nombre d'observations dans les échantillons de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM)

| | Total des ménages | | Ménages actifs | | Ménages de rentiers | |
|------------|-------------------------|-----------|-------------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | Taille de l'échantillon | N pondéré | Taille de l'échantillon | N pondéré | Taille de l'échantillon | N pondéré |
| 1998 | 9 295 | 2 996 282 | 7 786 | 2 299 335 | 1 509 | 696 947 |
| 2000 | 3 642 | 2 999 772 | 2 979 | 2 275 736 | 663 | 724 036 |
| 2001 | 3 740 | 3 033 433 | 2 946 | 2 260 348 | 794 | 773 084 |
| 2002 | 3 726 | 3 049 511 | 2 933 | 2 264 447 | 793 | 785 063 |
| 2003 | 3 475 | 3 054 860 | 2 717 | 2 281 489 | 758 | 773 372 |
| 2004 | 3 270 | 3 155 045 | 2 584 | 2 358 772 | 686 | 796 273 |
| 2005 | 3 087 | 3 203 672 | 2 419 | 2 405 077 | 668 | 798 594 |
| 2006 | 3 102 | 3 213 792 | 2 393 | 2 411 024 | 709 | 802 768 |
| 2007 | 3 379 | 3 266 522 | 2 622 | 2 475 663 | 757 | 790 859 |
| 2008 | 3 438 | 3 335 357 | 2 697 | 2 549 371 | 741 | 785 986 |
| 2009 | 3 317 | 3 387 041 | 2 499 | 2 538 723 | 818 | 848 319 |
| 2000–2002* | 11 108 | 3 032 500 | 8 858 | 2 267 821 | 2 250 | 764 679 |
| 2003–2005* | 9 832 | 3 153 234 | 7 720 | 2 361 599 | 2 112 | 791 635 |
| 2006–2009* | 13 236 | 3 307 251 | 10 211 | 2 497 910 | 3 025 | 809 341 |

* échantillons cumulés

T2 Parts par décile des revenus primaires et disponibles équivalents de 1998 à 2009

| Parts de revenus | Population totale | | | | Personnes vivant dans des ménages actifs | | | |
|------------------|----------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|--|------------------------|------------------------------|------------------------|
| | Revenu primaire équivalent | | Revenu disponible équivalent | | Revenu primaire équivalent | | Revenu disponible équivalent | |
| | 1 ^{er} décile | 10 ^e décile | 1 ^{er} décile | 10 ^e décile | 1 ^{er} décile | 10 ^e décile | 1 ^{er} décile | 10 ^e décile |
| 1998 | 0,2 | 26,4 | 2,7 | 23,4 | 1,8 | 23,8 | 2,7 | 23,0 |
| 2000 | 0,2 | 27,3 | 3,4 | 23,3 | 2,2 | 25,1 | 3,5 | 23,5 |
| 2001 | 0,1 | 25,7 | 3,6 | 21,4 | 2,6 | 22,9 | 3,9 | 20,8 |
| 2002 | 0,1 | 26,5 | 3,6 | 22,0 | 2,3 | 23,8 | 3,8 | 21,8 |
| 2003 | 0,1 | 25,5 | 3,6 | 21,0 | 2,4 | 22,9 | 3,9 | 20,9 |
| 2004 | 0,1 | 25,7 | 3,3 | 21,4 | 1,8 | 22,7 | 3,4 | 21,0 |
| 2005 | 0,1 | 26,6 | 3,4 | 21,6 | 1,9 | 23,8 | 3,4 | 21,4 |
| 2006 | 0,1 | 25,6 | 3,1 | 21,5 | 1,9 | 22,7 | 3,3 | 21,3 |
| 2007 | 0,1 | 27,2 | 2,8 | 22,4 | 1,4 | 24,4 | 2,9 | 22,3 |
| 2008 | 0,1 | 26,5 | 3,1 | 21,7 | 2,1 | 23,6 | 3,2 | 21,4 |
| 2009 | 0,1 | 26,1 | 2,9 | 21,6 | 2,1 | 23,3 | 3,1 | 21,4 |

Source: Enquête sur le budget des ménages

T 3 Mesures de distribution et d'inégalité 2009

| | Population totale | | Personnes vivant dans des ménages actifs | | Personnes vivant dans des ménages de rentiers | | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------------------|------------|--|----------|---|------------|------|-----------|------|----------|------|------------|
| | Revenu primaire équivalent | | Revenu disponible équivalent | | Revenu disponible équivalent | | | | | | | |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | | | | | | |
| Mesures de tendance centrale | | | | | | | | | | | | |
| Moyenne | 4876 | 142 | 4269 | 95 | 5715 | 155 | 4434 | 109 | 867 | 134 | 3481 | 167 |
| Médiane ² | 4458 | +184, -138 | 3883 | +58, -83 | 5076 | +146, -153 | 3981 | +105, -73 | 167 | +72, -36 | 3171 | +161, -129 |
| Mesures d'inégalité | | | | | | | | | | | | |
| S80/S20 | 24,8 | 5,77 | 4,3 | 0,42 | 5,4 | 0,45 | 4,0 | 0,42 | - | - | 5,0 | 1,28 |
| Gini | 40,5 | 1,25 | 27,5 | 1,29 | 31,2 | 1,19 | 26,7 | 1,42 | 74,7 | 2,56 | 29,5 | 2,94 |
| Atkinson | 0,52 | 0,03 | 0,14 | 0,02 | 0,26 | 0,03 | 0,13 | 0,02 | 0,84 | 0,02 | 0,18 | 0,05 |
| Theil | 0,30 | 0,02 | 0,13 | 0,01 | 0,17 | 0,02 | 0,12 | 0,01 | 1,11 | 0,12 | 0,14 | 0,03 |
| Parts de revenus | | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} décile | 0,1 | | 2,9 | | 2,1 | | 3,1 | | 0,0 | | 2,0 | |
| 2 ^e décile | 1,6 | | 5,6 | | 5,0 | | 5,8 | | 0,2 | | 5,4 | |
| 3 ^e décile | 5,1 | | 6,7 | | 6,3 | | 6,8 | | 0,5 | | 6,6 | |
| 4 ^e décile | 7,0 | | 7,6 | | 7,2 | | 7,7 | | 0,8 | | 7,5 | |
| 5 ^e décile | 8,4 | | 8,7 | | 8,4 | | 8,6 | | 1,4 | | 8,7 | |
| 6 ^e décile | 10,0 | | 9,5 | | 9,4 | | 9,5 | | 2,9 | | 9,7 | |
| 7 ^e décile | 11,5 | | 10,7 | | 10,9 | | 10,7 | | 6,0 | | 11,0 | |
| 8 ^e décile | 13,9 | | 12,3 | | 12,5 | | 12,2 | | 10,9 | | 12,9 | |
| 9 ^e décile | 16,5 | | 14,4 | | 15,0 | | 14,3 | | 20,0 | | 14,0 | |
| 10 ^e décile | 26,1 | | 21,6 | | 23,3 | | 21,4 | | 57,4 | | 22,3 | |

¹ Limites de l'intervalle de confiance à 95% (cf. glossaire).

² La valeur médiane ne se situe pas nécessairement au milieu de l'intervalle de confiance, d'où l'indication des deux écarts.

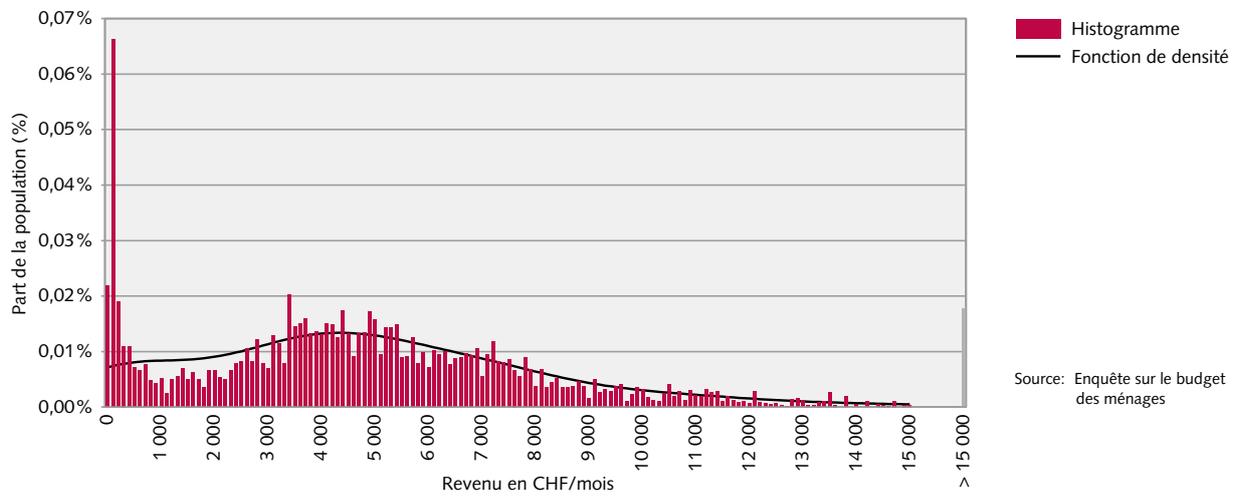
³ Paramètre d'aversion à l'inégalité epsilon = 1

Source: Enquête sur le budget des ménages

D Graphique annexe

Distribution des revenus primaires équivalents 2009, population totale¹

G 1.1



¹ L'histogramme et la fonction de densité ont été normalisés dans cette illustration: la somme des parts de population s'élève à 1.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

Contact

032 713 6011
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

032 713 6060
order@bfs.admin.ch

www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Situation économique et sociale de la population

Rapport social statistique suisse 2011

Rapport du Conseil fédéral du 18.05.2011 en réponse au postulat «Législature. Rapport social» (2002 P 01.3788), OFS, Neuchâtel 2011, 27 francs (TVA) excl.), numéro de commande: 1201-1100, date de publication 18.05.2011

Effets de redistribution des mesures étatiques

Bases théoriques et résultats. OFS, Neuchâtel 2012

La pauvreté en Suisse

La pauvreté monétaire de la population résidente de la Suisse, de 2008 à 2010
Actualités OFS, Neuchâtel 2012, gratuit, numéro de commande: 852-1000, date de publication 27.03.2012

Les disparités sociales liées à la répartition des revenus et à leur redistribution par l'Etat se trouvent régulièrement au centre du débat politique.

En partant d'un aperçu de la situation financière des ménages privés, ce rapport décrit différentes étapes dans le processus de redistribution des revenus par l'Etat ainsi que l'évolution de l'inégalité des revenus de 1998 à 2009. Le but de ces analyses est de déterminer dans quelle mesure d'éventuelles inégalités des revenus ont été compensées par les transferts de l'Etat.

N° de commande

1271-1200

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

11 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-20027-8